

ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES EN MILIEU RURAL



OBSERVATOIRE ASMA FANNI
POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES
ET LA CITOYENNETÉ DES FEMMES EN TUNISIE


الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات
Association Tunisienne des Femmes Démocrates



الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات
Association Tunisienne des Femmes Démocrates

OBSERVATOIRE ASMA FANNI
POUR L'EGALITE DES CHANCES
ET LA CITOYENNETE DES FEMMES EN TUNISIE

ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES EN MILIEU RURAL

Avec le soutien



La commission qui a effectué l'enquête sur terrain :

Mounira Alibi, Souheir Driss, Souad Mahmoud, Wafa Frawes, Nadia Benzarti,
Rabab Ismail, Soumeya Jmour, Nessiba El Cadhi, Basma Hammami,
Bakhta El Cadhi Jmour, Wafa Maamar, Najla Marzouki



EMR
Consulting

Ont élaboré ce rapport :

avec la collaboration des militantes de l'ATFD :

Hédia Jrad, Hafidha Chekir, Souad Triki, Rabab Ismail, Souheir Driss,
Samia Frawes, Raja Dahmani, Wassila Ayachi, Bakhta El Cadhi Jmour,
Souad Mahmoud, Mounira Alibi, Nadia Hakimi

© Tous droits réservés à l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates
21, Avenue Charles Nicole, Cité Jardins, 1002 Tunis Belvédère
Email : femmes_feministes@yahoo.fr / atfd2010@gmail.com

ISBN : 978-9973-751-04-1

Tunis, Septembre 2014

Aux visages hâlés ...

Aux mains expertes de la terre...

Aux yeux rêvant du soleil victorieux de l'aube...

Aux ouvrières agricoles qui au prix de leur vie
assurent pain et nourriture pour leurs enfants,
pour nous toutes et tous ...

Aux ouvrières agricoles nous dédions cette
étude.

Introduction

Le travail des femmes en milieu rural : une lutte pour la reconnaissance

Les organisations féministes, l'ATFD notamment, ainsi que certaines parties de la société civile engagées à défendre les droits des femmes ont largement plaidé pour la participation des femmes dans la vie active, ont souligné la nécessité de les intégrer davantage dans le processus économique et d'augmenter leurs chances d'accès au marché du travail, en vue de garantir l'égalité avec les hommes en matière d'emploi et de promotions.

Mais lorsqu'il s'agit du travail des femmes dans l'agriculture en milieu rural, nous sommes appelé-e-s à une attention plus grande pour préciser nos indicateurs avec nuances et plus de précaution afin de poser la question en termes adéquats tant il est vrai que la présence massive des femmes et leurs conditions particulièrement précaires dans l'activité agricole, exigent une approche spécifique.

Cette présence massive des femmes n'entraîne pourtant aucune valorisation de leur rôle dans la production agricole. Celui-ci reste peu connu, ou tout simplement méconnu.

En effet, et s'il est porté à la connaissance de toutes et de tous que la Tunisie est un pays à caractère agricole, cette connaissance est plutôt vague et indéterminée. Tout ce qui se rapporte concrètement à l'activité agricole est réduit à une version souvent fantaisiste et romancée sur le monde rural et la joie d'y vivre, éludant ainsi tous les problèmes qui lui sont corrélatifs, notamment ceux qui se rapportent aux conditions de travail des femmes.

C'est pour ces raisons que l'Observatoire Asma Fenni pour l'égalité des chances et la citoyenneté des femmes en Tunisie de l'ATFD a entrepris de mener une enquête avec des femmes travaillant en milieu rural, afin d'explorer un terrain largement marginalisé et ignoré, de le mettre au grand jour et d'accorder une voix à celles qui n'ont généralement pas eu l'opportunité d'en avoir une. Cette enquête a été réalisée par des militantes de l'ATFD, formées pour répondre à ce besoin.

Cette enquête ne prétend pas à la représentativité, de par son échantillonnage relativement réduit (200 femmes interviewées), elle aspire toutefois à être révélatrice, au mieux significative dans la mesure où elle a ciblé des zones qui couvrent une partie importante des caractéristiques du travail agricole dans les milieux ruraux tunisiens, et a essayé d'adopter une multiplicité d'approches : une approche quantitative, pour saisir en chiffres la globalité des conditions

de ces femmes et une autre, qualitative qui tient compte des discussions approfondies engagées avec elles pour faire ressortir des caractères et des aspects qui ne peuvent pas être saisis par les chiffres ; à l'instar de témoignages vifs et de photos en appui.

Comme on l'a déjà mentionné plus haut, les femmes rurales travaillent massivement dans l'agriculture, ce qui les expose à la plus grande exploitation. Elles sont en fait les employées d'un domaine déjà déserté par les hommes, étant réputé comme travail ingrat exigeant de grands efforts et très mal récompensé. Les étapes de l'enquête ont été à même de révéler une à une, les figures de la précarité les plus renforcées au féminin : moins de chances à l'alphabétisation et à la scolarisation dans leur enfance, privation de la propriété la plupart du temps, souvent impossibilité de monter leurs propres projets, condamnation à de longs et pénibles déplacements dans les pires des conditions de transport, discrimination au niveau de leurs droits à la santé, aux soins et au repos, tout ce qu'endurent ces femmes constitue un double préjudice : en plus de la pénibilité du travail agricole qu'elles supportent pour s'assurer les moyens de survie pour elles, pour leurs familles et pour leurs enfants notamment, elles sont obligées d'endosser les injustices d'une société qui reste foncièrement masculine, qui leur impose une discrimination en matière de rémunération, qui octroie aux hommes le statut indisputable de chef de famille et le commandement bien qu'ils se trouvent parfois au chômage, et qui continue à considérer le travail des femmes dans l'agriculture comme relevant de leurs obligations domestiques au foyer.

En somme, cette enquête sur les conditions des femmes travaillant dans l'agriculture en milieu rural permet de nous alerter et de nous rappeler que la satisfaction de nos besoins les plus élémentaires en produits agricoles, ne va pas de soi : nous la devons à ces femmes qui résistent sur les lieux de leur travail à toutes sortes d'oppressions et dont les conditions interpellent notre conscience pour que nous soyons capables de voir dans tout fruit et dans tout légume consommés, l'itinéraire épineux, des mains féminines qui les ont fait évoluer jusqu'à nous.

Telle est la démarche qui nous ramène de la méconnaissance à la connaissance, et de la connaissance à la reconnaissance.

Or, une reconnaissance ne peut se limiter à un simple aveu, mais devrait conduire à envisager des actions pour que les femmes récupèrent leur place, leur statut mérité et leur dignité. Ce qui est en jeu n'est pas seulement l'amélioration des conditions de travail des femmes dans l'agriculture, mais aussi le salut d'un secteur en pleine crise ; et cette sauvegarde passe par ses actrices principales qui sont les ouvrières agricoles.

I - OBJECTIFS DE L'ENQUETE

L'objectif général de cette enquête vise à déterminer les niveaux de discrimination dont sont victimes les femmes en vue d'organiser des actions de plaidoyer pour garantir de meilleures conditions de travail des femmes en milieu rural et pour lutter contre les discriminations dont elles sont victimes.

La présente enquête se propose d'étudier les conditions de travail des femmes dans le secteur agricole et de mettre l'accent sur les discriminations dont elles sont victimes sur le marché du travail en milieu rural.

Au-delà de l'objectif général, cette enquête vise ainsi à étudier de manière spécifique et dans le cadre d'une analyse comparative entre les femmes et les hommes, en particulier concernant :

- Les conditions de travail des femmes en milieu rural, notamment les conditions de transport, les horaires, la sécurité et la rémunération
- Le volume de travail et l'allocation du temps entre le travail et les activités domestiques;
- La nature des tâches que les femmes sont appelées à exécuter;
- Le cadre contractuel du travail des femmes en milieu rural;
- Les répercussions physiques, psychologiques et morales des conditions de travail sur les femmes et sur leurs familles;
- La position des femmes dans leurs familles et la contribution du travail à leur autonomie économique;
- Les attentes et le niveau de satisfaction des femmes par rapport aux conditions de travail.

II - METHODOLOGIE

Cette enquête vise des femmes travaillant dans le secteur agricole en milieu rural. Pour répondre aux objectifs de l'étude, les femmes ont été interrogées sur les conditions de leur travail, le niveau et la stabilité de leur rémunération ainsi que les éventuels problèmes et difficultés qu'elles rencontrent. Elles ont aussi été appelées à donner des informations sur les conditions de travail des hommes dans l'objectif de comprendre la nature et les causes de discrimination dont elles souffrent au quotidien.

Cette enquête a été menée auprès de 200 femmes travaillant en milieu rural, sur le lieu de travail ou à leur domicile. Dans un premier temps, l'enquête devait concerner les régions du Grand Tunis, Béja, et Nabeul ; mais en raison d'un grave accident de la route survenu en Mars 2013 au gouvernorat de Jendouba du aux conditions dangereuses du transport clandestin causant la mort d'une ouvrière agricole, et devant le silence complice des autorités, les militantes de l'ATFD ont jugé important d'étendre l'enquête à la région de Jendouba, Siliana et Bizerte.



Oued Ellil



Jendouba



Gaafour



Jendouba



Seliana



Sidi Thabet



Seliana

III - LE QUESTIONNAIRE

La structure du questionnaire répond aux besoins de l'étude et s'articule autour de **7 volets** comportant des questions fermées, semi fermées et ouvertes (voir annexe):

1- Description des ménages

Dans cette section, ont été rapportées en premier lieu des informations permettant d'identifier chaque ménage concerné dans son cadre géographique (Gouvernorat, Délégation, Secteur, Micro-zone), de noter ses coordonnées et en second lieu, des informations sur le déroulement de l'entretien (Enquêtrice, Date, Durée).

2- Informations générales

Cette section permet d'avoir des informations sur la composition du ménage concerné en rapportant pour chaque membre l'âge, le sexe, la situation professionnelle et le niveau d'éducation. Des informations sur les conditions du logement et les propriétaires ont été aussi notées. Ces informations pourraient aider à situer le contexte socio-économique dans lequel vit l'interviewée et d'étudier les éventuels impacts sur les conditions de travail des femmes, leurs choix et leurs décisions.

3- Emploi des femmes

Dans cette section, nous avons posé des questions sur les professions actuelles des femmes, tout en précisant le secteur d'activité (Public, Privé, Agricole), la régularité du travail, la situation dans la profession (Salarié, Employeur, ...) ainsi que la nature du contrat de travail.

4- Emploi des hommes(conjoints et autres)

Afin d'étudier les discriminations envers les femmes, notamment dans le travail agricole, objet de cette étude, nous avons posé des questions sur les conditions de travail, les revenus et les tâches effectuées par les hommes et les femmes dans l'exercice de leurs activités agricoles.

5- Motivations et conditions d'obtention du travail

Cette partie du questionnaire a permis de recueillir des informations sur les motivations des femmes pour le travail, leurs attentes, ainsi que l'impact de leur travail sur leur situation sociale.

6- Conditions de travail des femmes

Dans cette partie du questionnaire, nous avons posé des questions sur les conditions de travail des femmes rurales, à savoir les moyens et les conditions de transport, les horaires et les durées de travail ainsi que les tâches qui leur sont généralement attribuées.

7- Planning journalier

La dernière partie du questionnaire consiste à établir pour chacune des femmes interviewées ainsi que pour son conjoint (dans le cas où elle vit en couple) un planning détaillé de leurs journées afin de relever la répartition du temps d'une journée de travail entre les tâches domestiques, le transport, le travail de la terre, les activités annexes, le repos et les loisirs. Ces tâches concernent aussi bien les tâches domestiques non rémunérées des femmes que le travail à l'extérieur rémunéré.



Jendouba



Sidi Thabet



Seliana



Mannouba



Morneg



Mnibla

IV - ÉCHANTILLON

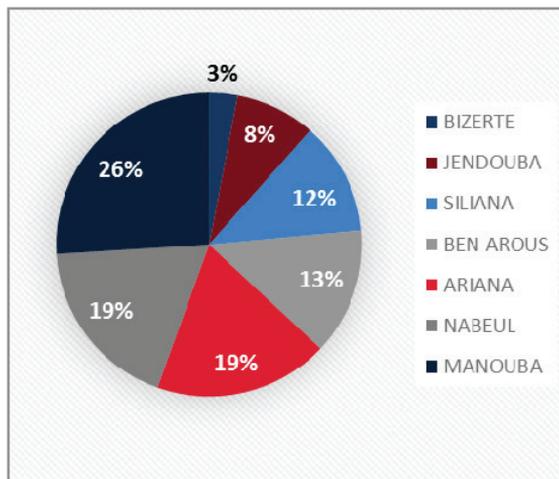
Pour la présente enquête, le choix a été porté dès le départ sur un échantillon de femmes travaillant en milieu rural, essentiellement dans le secteur agricole. Ces femmes ont été choisies aléatoirement dans les régions du Grand-Tunis (Manouba, Ariana, Ben Arous), Nabeul, Jendouba, Siliana et Bizerte.

Le choix des régions a été fait de manière à assurer une certaine diversité de l'activité agricole durant le dernier trimestre de 2013.

Les militantes de l'ATFD soucieuses de recueillir de manière objective et directe les informations sur les conditions du travail des femmes rurales, d'être à leur écoute et d'établir avec elles des liens, ont fait le choix de se charger elles-mêmes du travail de l'enquête sur le terrain après avoir bénéficié d'une formation adéquate qui les a préparées à cette action.

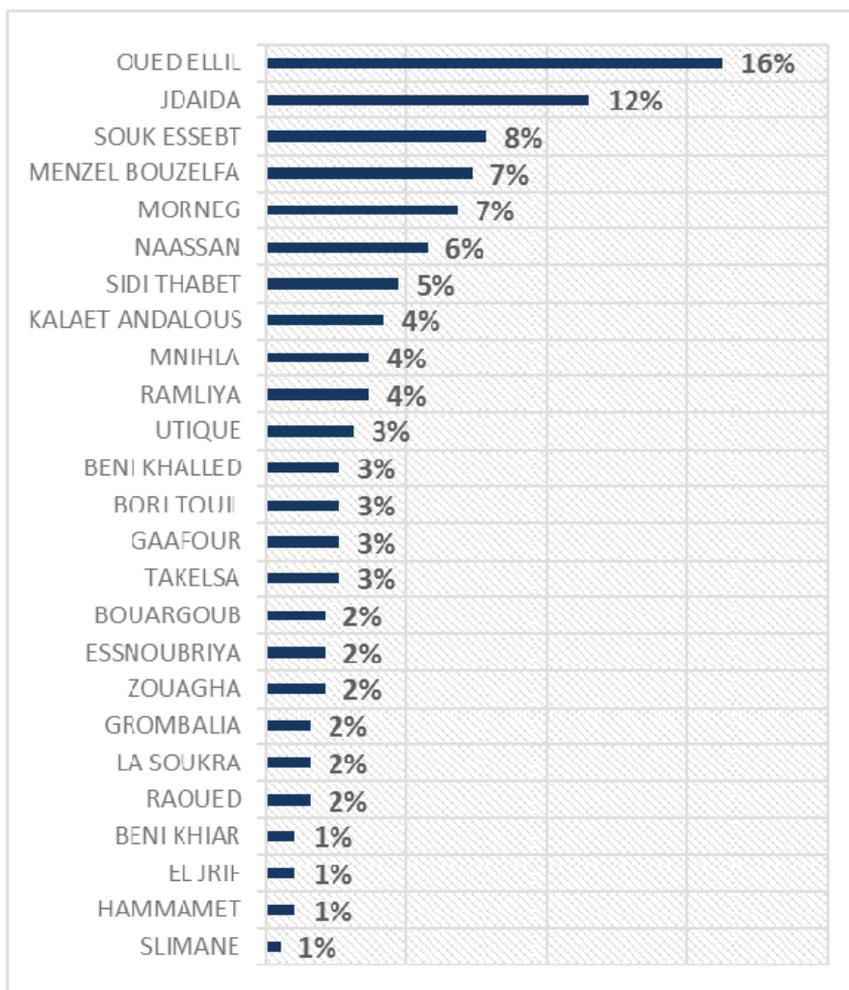
La répartition géographique de l'échantillon des femmes interviewées se résume dans ce qui suit :

Figure 1 : Répartition selon le gouvernorat



L'enquête a été réalisée en grande partie dans les gouvernorats du Grand Tunis où plus de la moitié (58%) des questionnaires ont été effectués. Les autres femmes interviewées ont été choisies dans les gouvernorats du Nord-Ouest (Jendouba 8% et Siliana 12%), de Nabeul 19% et de Bizerte (3%) (Voir Figure 1)

Figure 2 : Répartition des femmes interviewées selon la délégation



V - DÉROULEMENT DU PROJET

Le présent projet s'est déroulé en 4 étapes-clés :

Etape 1 : Préparatifs et logistique

- Préparation de la méthodologie de l'enquête
- Elaboration du questionnaire
- Echantillonnage

Etape 2 : Enquête de terrain

- Formation de l'équipe de terrain
- Travail de terrain

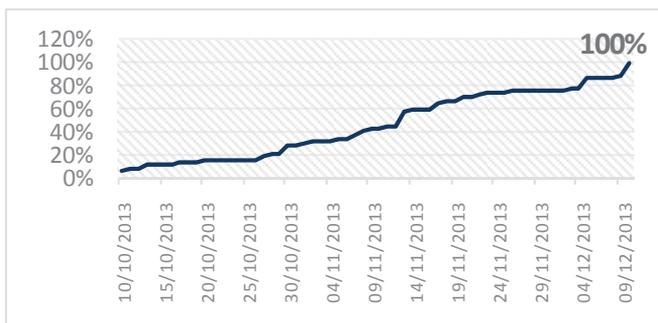
Etape 3 : Base de données

- Paramétrage du questionnaire
- Codification, saisie et contrôle de saisie

Etape 4 : Traitement des données et Reporting

- Traitement statistique des données
- Rapport d'analyse préliminaire
- Rapport d'analyse final

Figure 3 : Avancement du travail-terrain



Le travail de terrain a été assuré par une équipe de 12 enquêtrices dont 10 bénévoles de l'ATFD et un superviseur et s'est étalé sur une période de 2 mois, entre le 10 octobre et le 12 décembre 2013. Il a été fait à la fois sur les lieux d'habitation des femmes et sur les lieux de travail ce qui a permis de mettre en évidence la vulnérabilité de leurs conditions de vie.

La conduite du questionnaire a duré en moyenne 32 minutes par interviewée.



Mannouba



Selina



Jendouba



Utique - Bizerte



Gaafour



Seliana



Sidi Thabet

VI - PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

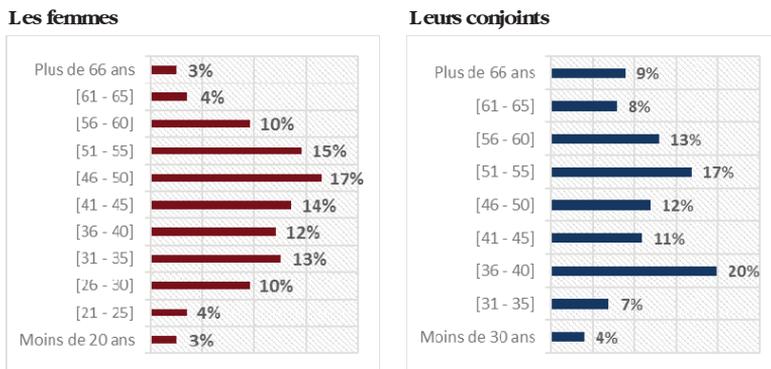
1- Situation matrimoniale et âge des femmes et de leurs conjoints

Les femmes rurales interviewées sont d'âges différents, allant de 18 ans à plus de 66 ans.

Les femmes âgées de 41 à 60 ans représentent plus de la moitié (56%) du total des femmes, les jeunes âgées de moins de 30 ans représentent 17% de la population et celles âgées de plus de 61 ans représentent 7% de l'échantillon.

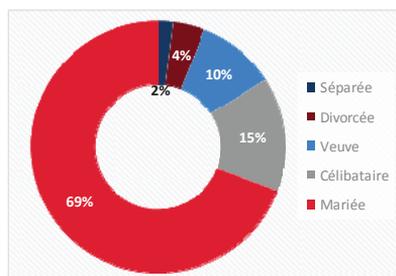
Quant aux conjoints, ceux âgés de 41 à 60 ans représentent plus de la moitié (53%) alors que les plus jeunes, âgés de moins de 30 ans ne représentent que 11% de l'échantillon et les plus vieux, âgés de plus de 60 ans représentent 17% de l'échantillon. (Figure 4)

Figure 4 : Âge des femmes interviewées et de leurs conjoints



Précisons par ailleurs, que plus de deux tiers des femmes interviewées sont mariées, alors que 15% d'entre-elles sont célibataires (Figure 5). Les femmes séparées (2%) et les femmes divorcées (4%) représentent 6% de la population ciblée alors qu'une femme sur dix (10%) est veuve.

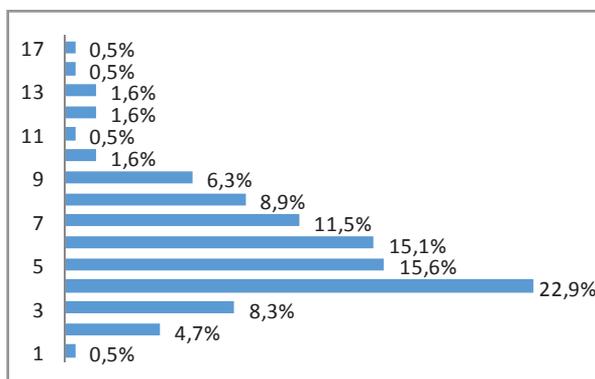
Figure 5 : Répartition selon la situation matrimoniale



2- Ménages, propriété du logement et conditions de vie

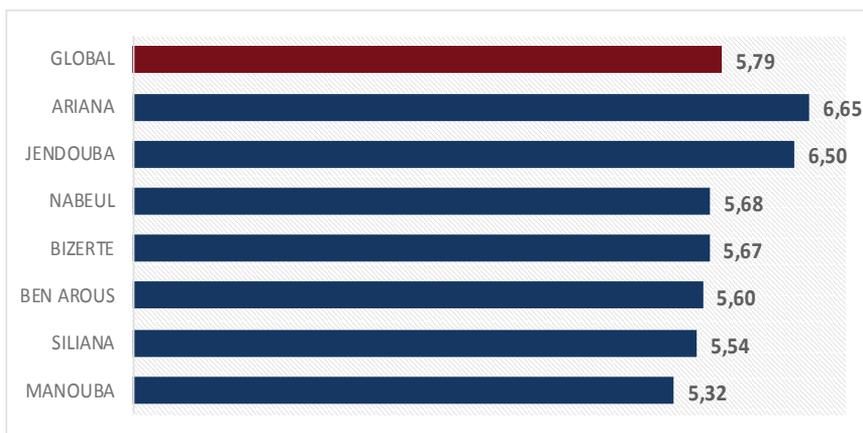
La taille moyenne des ménages de l'échantillon étudié s'élève à (5,79), dépasse nettement la moyenne nationale en milieu rural s'élevant à 4,99 et qui est supérieur à la taille moyenne du ménage en milieu urbain (3,73)¹. Ce qui est de nature à augmenter les difficultés de gestion des ménages qui pour l'essentiel incombent aux femmes comme le montrent les enquêtes budget temps (cf. Enquête budget temps des ménages ruraux en Tunisie.CREDIF 2000).

Figure 6 : Taille du ménage



Ce constat est d'autant plus évident pour les gouvernorats de l'Ariana (6,65) et de Jendouba (6,5), où les tailles moyennes des ménages dépassent la moyenne de l'échantillon (5,79). (Figure 7).

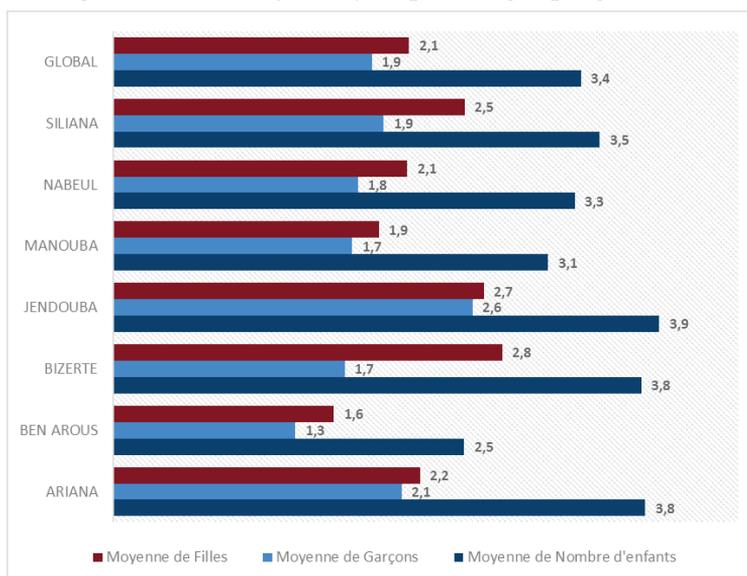
Figure 7 : Taille moyenne des ménages selon le gouvernorat



Par ailleurs, l'observation de la composition des ménages montre que le nombre moyen d'enfants par ménage est de 3,4 (Figure 8).

¹ Source : INS (RGPH 2004) : http://www.ins.nat.tn/fr/rgph2.1ens.php?Code_indicateur=0301001

Figure 8 : Nombre moyen d'enfants par ménage et par gouvernorat



La majorité des femmes interviewées témoignent des conditions de vie déplorables précaires et d'énormes difficultés au quotidien.

Une dame de Jendouba qui a un petit lopin de terre déclare :

« Notre vie est très dure, mon mari travaille de manière irrégulière et depuis quelques temps il est malade, souvent hospitalisé. Je travaille à longueur de journée : travail de la terre, m'occuper de la vache, le ménage, accompagner les enfants à l'école... je n'arrête qu'après 10 h du soir. Nous avons connu tout genre de difficultés. Dernièrement on nous a coupé l'électricité pour non paiement, parfois on n'arrive même pas à acheter les fournitures scolaires aux enfants, ce qui est inadmissible pour moi car je veux qu'ils étudient et qu'ils réussissent. On parle d'aide aux familles nécessiteuses, on a promis de nous donner du foin pour la vache... mais ce ne sont que des paroles ! Ils viennent inscrire nos noms et nos demandes mais il n'y a pas de suite. Nous souffrons énormément. On aurait vraiment besoin d'aide, que les autorités nous fournissent des semences ou des engrais, nous aident à varier notre culture, à distribuer nos produits si rares soient ils.

J'ai essayé de travailler dans un jardin d'enfants, on y travaille plus de huit heures par jour pour 80 dinars par mois, que peut-on faire avec 80 dinars ? J'ai abandonné, d'autant plus qu'il n'y a personne pour assurer l'accompagnement des enfants à l'école... »

Par ailleurs, signalons qu'une femme sur deux parmi les divorcées ou séparées affirment ne pas percevoir de pension de divorce et qu'aucune d'entre-elles ne

perçoit de pension de logement.

En ce qui concerne les conditions de logement, nous avons pu constater, pour la majorité des habitations : insalubrité, exigüités, constructions en cours, absence de structures sanitaires (même pas un hammam pour la collectivité), non-conformité aux normes d'aménagement de territoire, absence d'espaces verts et de tout lieu de divertissement (pour les ménages non agricoles confinés dans des quartiers qui rappellent les cités périurbaines ou les femmes travaillent comme salariées agricoles chez d'autres agriculteurs), non raccordement aux réseaux d'électricité mais des équipements rudimentaires et dangereux, absence d'eau potable et de réseau d'assainissement, défauts d'étanchéité, etc..

Figure 9 : Type d'occupation du lieu d'habitation

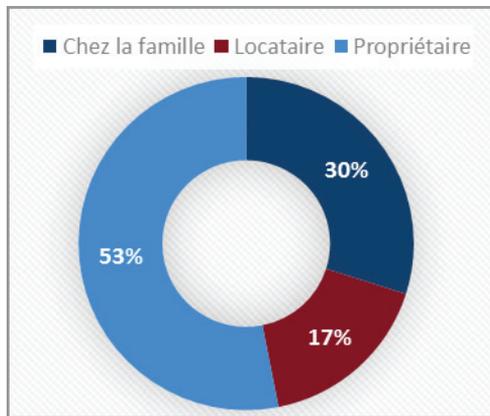
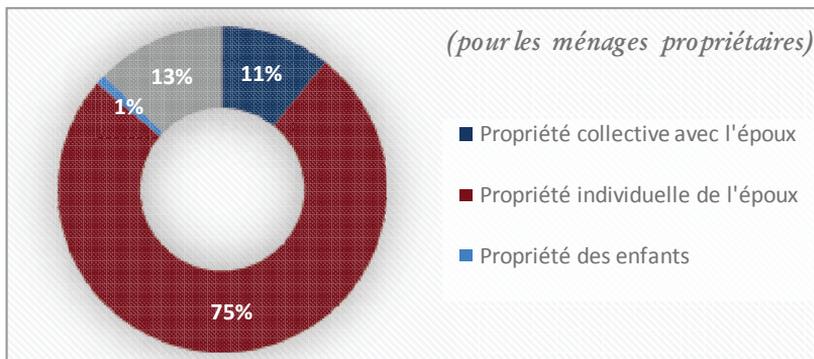


Figure 10 : Propriétaire(s) du lieu d'habitation



Précisons que plus de 50% des ménages interviewés sont propriétaires de leurs logements ce qui est nettement inférieur à la moyenne nationale qui s'élève à près de 80%. En revanche, près du tiers des femmes vivent dans les logements de leurs

familles élargies, un chiffre de loin supérieur à la moyenne nationale qui ne dépasse pas les 5% (Figure 9).

- Seuls 13% des logements sont des propriétés individuelles des femmes.
- Trois ménages sur quatre ,soit 75 %, habitent une propriété individuelle du conjoint
- Un logement sur dix ,soit 10%, est une propriété commune de la femme et de son conjoint (Figure 10)

Logements insalubres



Cité Mabrouka - Utique



Jendouba



Cité Mabrouka - Utique



Seliana



Jendouba

Les témoignages des femmes dans cette enquête confirment les thèses que nous avons longtemps soutenues concernant la féminisation de la pauvreté, la précarité, la vulnérabilité qui prennent diverses formes en particulier l'accès au logement décent et à la propriété.

En effet, et en dépit de leur contribution, parfois majeure dans l'acquisition du logement pour leur famille, les femmes se trouvent souvent dans des logements insalubres et sont parfois privées de la propriété. La propriété du logement se trouve accaparée par le mari, le père ou le fils, de manière subtile avec ou non « consentement » de la femme, à son insu et par la force.

Dans certains cas, nous sommes face à des situations dramatiques où des femmes sont complètement dépossédées de leur logement pour lequel elles ont dûment travaillé, et cela après une séparation, suite à un divorce ou au décès du mari.

En effet, même si certaines femmes ont contribué à l'acquisition du logement conjugal, elles ne veillent pas à enregistrer leur propriété ou copropriété et s'en trouvent dépossédées en cas de séparation. C'est le cas d'une femme interviewée à Mahrouka -Utique qui nous raconte :

« Grace à mon travail, j'ai pu acheter un petit lopin de terre, et commencé à construire pierre par pierre la maison, en me privant de beaucoup de choses; mon mari a un peu contribué à la construction de la maison. Je n'ai jamais pensé à la propriété, mais depuis quelques temps mon mari est devenu de plus en plus violent et j'ai décidé d'entamer les procédures de divorce ... à ma grande surprise, lors de la procédure de divorce, je me rend compte que la propriété de ma maison revient à mon ex- époux. Je n'ai pas les moyens de me défendre, d'engager un avocat, et je risque de perdre le fruit de tant d'années de travail.

De même une des femmes interviewées à la ville de Siliana exprime explicitement les difficultés qu'elle a subies au niveau du logement. C'est une femme âgée qui vit avec sa fille dans un garage délabré qu'elle loue à 45 dinars le mois. Elle a subi plusieurs déménagements compte tenu de l'instabilité de son travail, des revenus insuffisants et du rejet subi de la part de ses enfants après la mort de son mari qui possédait le logement familial.

Ces exemples ne sont pas isolés et concernent toutes les couches sociales, cependant l'impact de ce phénomène est important sur les couches vulnérables ce qui nous appelle à approfondir et prendre en charge la question de la propriété foncière en fonction du genre, d'autant que les femmes ne se rendent souvent compte de l'ampleur du drame que lorsqu'il survient et que rien n'est plus récupérable.

La méconnaissance de leurs droits fait qu'elles sont en fait peu averties des moyens de lutte qui leur permettraient de se défendre à la fois contre la surexploitation dans le travail agricole et contre les préjudices et les discriminations de la vie familiale et sociale. Ceci les amène souvent à accepter leur situation injuste et précaire comme une fatalité.

3- Niveau d'éducation des femmes et de leurs conjoints

L'échantillon étudié montre que plus de 80% des femmes interviewées et plus de trois conjoints sur quatre (77%) ont un niveau d'éducation primaire ou moins (Figure 11). Remarquons que les femmes d'un niveau d'éducation faible (collège ou moins) sont mariées à des hommes du même niveau d'éducation dans plus de 87% des cas étudiés (Figure 12).

Dans l'échantillon étudié, les femmes sont généralement plus analphabètes que leurs conjoints mais les surclassent au niveau secondaire et supérieur.

- Les femmes plus marquées par l'analphabétisme.
- Lorsqu'elles sont instruites, niveau secondaire et plus, elles surclassent leurs conjoints : plus d'un tiers ont des conjoints d'un niveau d'instruction plus faible. Seulement 13% des hommes surclassent leurs épouses
- L'amélioration du niveau d'éducation des femmes rurales a un impact positif sur celui de leurs enfants.
- Toutes les femmes interviewées quelque soit le niveau d'éducation se fixent comme objectif primordial l'éducation de leurs enfants.

Figure 11 : Niveau d'éducation des femmes et de leurs conjoints

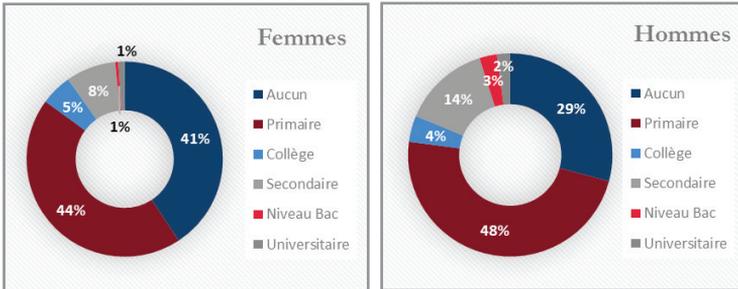
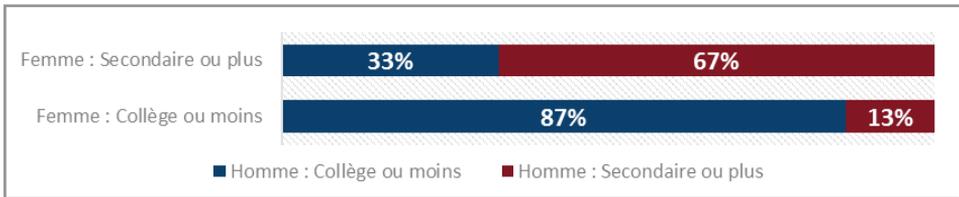
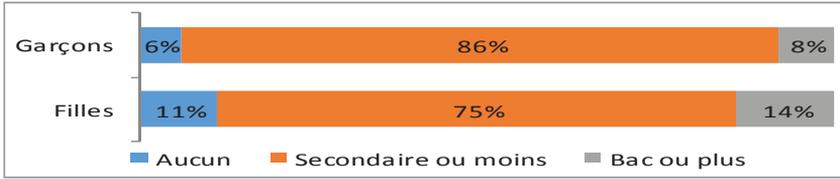


Figure 12 : Correspondance entre le niveau d'éducation des femmes et de leurs conjoints



Bien que la majorité des ménages se caractérise par le même niveau d'éducation pour le deux conjoints, pour le reste des ménages les femmes sont plus performantes du fait qu'elles sont soumises a des exigences plus fortes.

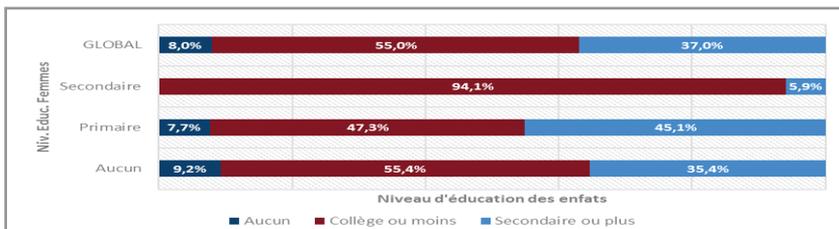
Figure 13 : Taux d'illettrisme des enfants par gouvernorat selon le genre



Par ailleurs, malgré les tendances à la hausse du nombre de filles scolarisées par rapport à celui des garçons, ainsi que la diminution continue du taux d'illettrisme à l'échelle nationale, nous constatons à partir de cette enquête qu'en milieu rural la proportion des enfants de sexe féminin n'ayant aucun niveau d'éducation est presque le double de celle des garçons. En effet, avec un taux d'illettrisme de 11%, contre 6% seulement pour les garçons, les filles en milieu rural ont plus de difficultés d'accès à l'éducation (Figure 13). Toutefois, nous constatons que la proportion de filles de niveau bac ou plus (14%) est supérieure à celle des garçons (8%), ce qui met en évidence un meilleur taux de réussite des filles. Quant à l'impact du niveau d'éducation des femmes rurales sur celui de leurs enfants, nous constatons que l'amélioration du niveau d'éducation des femmes rurales a un impact positif sur celui de leurs enfants. En effet, alors qu'un enfant sur trois (35,4%) dont la mère n'a aucun niveau d'éducation atteint le niveau secondaire ou plus, plus de 45% des enfants dont la mère est d'un niveau d'éducation primaire sont d'un niveau d'éducation secondaire ou plus (Même les femmes qui ont un niveau d'éducation peu élevé, se fixent comme objectif primordial, l'éducation de leurs enfants et consacrent une grande partie de leur salaire pour atteindre cet objectif (Figure 14). De plus, dès que le niveau d'éducation des femmes rurale s'améliore, le risque d'illettrisme pour les enfants se réduit, puisque la proportion des enfants illettrés passe de 9,2% pour ceux dont la mère n'a aucun niveau d'éducation à 0% parmi ceux dont la mère a atteint un niveau d'éducation secondaire.

Il est bien visible donc que si le taux l'analphabétisme des filles reste important, allant jusqu'au double de celui des garçons, leur taux de réussite dans l'itinéraire scolaire, une fois qu'elles accèdent à l'école, devient largement supérieur à celui des garçons. Par ailleurs, l'élévation du taux de scolarisation ainsi que du niveau d'éducation chez les enfants d'une mère scolarisée parmi les ouvrières agricoles interviewées, met en cause l'idée très répandue que le travail des femmes est fortement nuisible à l'éducation des enfants, à la stabilité de la famille et à son bien être. Même les femmes qui ont un niveau d'éducation peu élevé, se fixent comme objectif primordial, l'éducation de leurs enfants et consacrent une grande partie de leur salaire pour atteindre cet objectif.

Figure 14 : Niveau d'éducation des enfants selon le niveau d'éducation des femmes

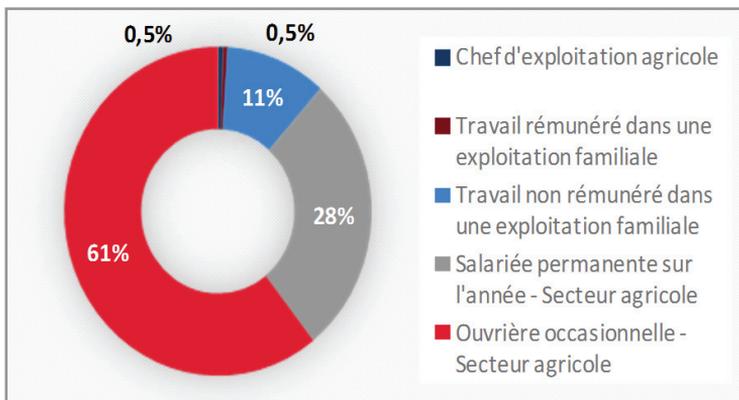


VII - EMPLOI OCCASIONNEL ET PRÉCAIRE

1- Activité dans le secteur agricole : dépendance et discrimination des femmes

Les femmes rurales ayant participé à la présente enquête travaillent toutes dans le secteur agricole, occupant en majorité des postes précaires puisque près de 61% d'entre elles sont des ouvrières occasionnelles alors que seulement 28% d'entre elles sont des salariées permanentes.

Figure 15 : Nature de l'emploi de la femme

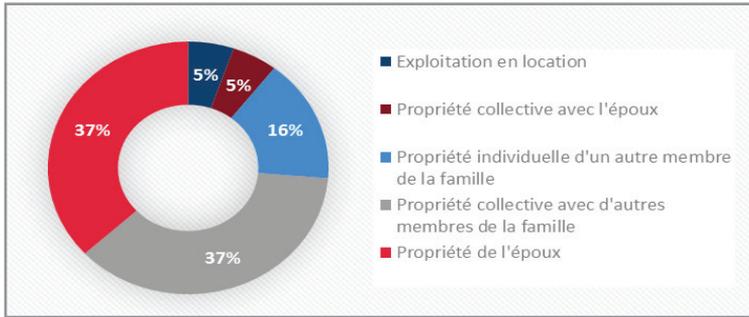


Il est aussi à signaler que sur les 200 femmes interviewées, une seule occupe le poste de chef d'exploitation agricole, ce qui montre que les femmes rurales sont affectées essentiellement à des postes de travail de terrain dans les niveaux bas de l'échelle hiérarchique.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'une exploitation familiale, les femmes sont généralement appelées à travailler gratuitement. En effet, 11% des femmes interviewées travaillent dans des exploitations familiales sans percevoir de rémunération, alors que la proportion des femmes rémunérées pour un travail dans une exploitation familiale ne dépasse pas 0,5%. Ce phénomène vient appuyer la thèse de l'exploitation des femmes rurales y compris par les membres de leurs propres familles lorsqu'on observe que les femmes interviewées travaillent dans des exploitations familiales dont la propriété revient exclusivement à leurs conjoints (37% des cas) ou à un autre membre de leur famille (16%).

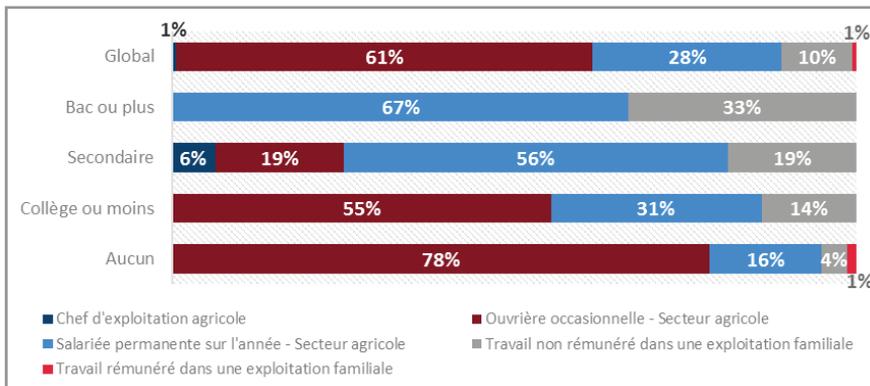
L'enquête fait ainsi ressortir l'absence quasi totale des femmes de l'accès à la propriété des terres agricoles et sa présence massive dans les emplois précaires comme ouvrières agricoles occasionnelles.

Figure 16 : Propriétaires des exploitations familiales où travaillent les femmes



En revenant sur la question de la discrimination à l'encontre des femmes rurales quant à l'accès ou la continuité de la scolarisation, nous remarquons la contribution du niveau d'éducation dans l'augmentation de leurs chances à occuper un poste de travail permanent. En effet, plus de trois femmes sur quatre (78%) n'ayant pas été scolarisées et 55% de celles ayant un niveau de collège ou moins travaillent d'une manière occasionnelle dans le secteur agricole, alors que près de 70% des femmes ayant atteint le niveau bac ou plus, quoique peu nombreuses (9% des femmes interviewées) et 56% de celles ayant un niveau secondaire, occupent des postes de salariées permanentes (Figure 17). Ces chiffres montrent l'importance de la scolarisation des femmes dans la mesure où elles sont nettement plus protégées dans leur travail, lorsqu'elles atteignent des niveaux d'éducation plus élevés.

Figure 17 : Nature du travail de la femme selon le niveau d'éducation



Dans l'ensemble, l'instabilité qui caractérise le travail des femmes rurales semble les pousser à exercer d'autres activités parallèlement à leur travail agricole. En effet, presque une femme sur cinq (19%) affirme qu'elle exerce d'autres activités (Figure 18) à l'instar de la préparation du pain traditionnel (17,9%), du travail en tant que femme de ménage (15,4%) et l'élevage (12,8%). Les activités artisanales comme la couture, la tapisserie ou autres sont aussi des activités exercées par plus de 41,1% des femmes (Les réponses des femmes interviewées concernant l'exercice d'autres

activités sont à nuancer, car plusieurs d'entre elles ne citent pas spontanément certaines activités artisanales, la préparation du pain, l'élevage et autres. En effet, ces activités sont souvent considérées par les femmes en milieu rural comme tâche « normales, liées à leur condition de femme », une continuité des tâches ménagères sans plus). Aussi, afin de pallier au problème d'irrégularité de leur travail, une femme sur cinq travaille comme ouvrière dans une usine (10,3%) ou dans une chaîne de réfrigération (frigo) (10,3%).

Figure 18 : Exercez-vous une autre activité ?

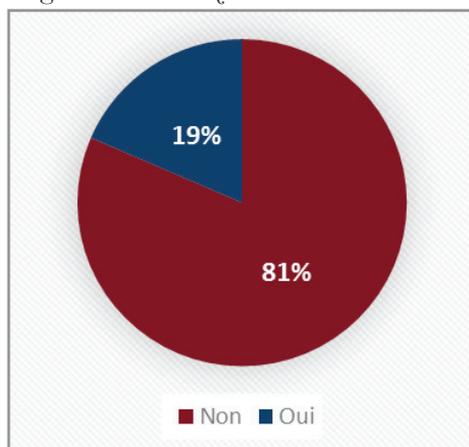
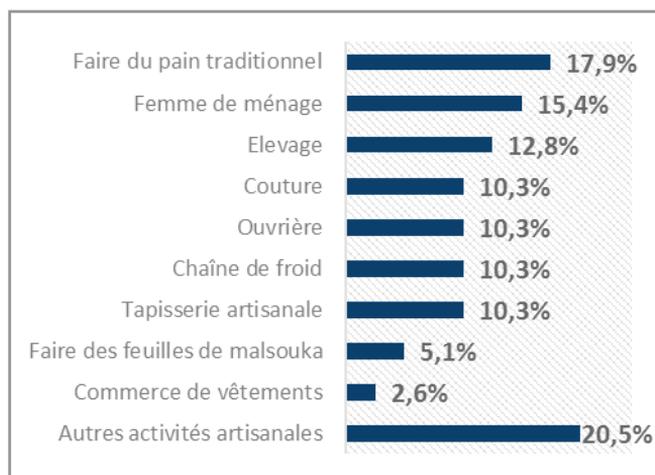


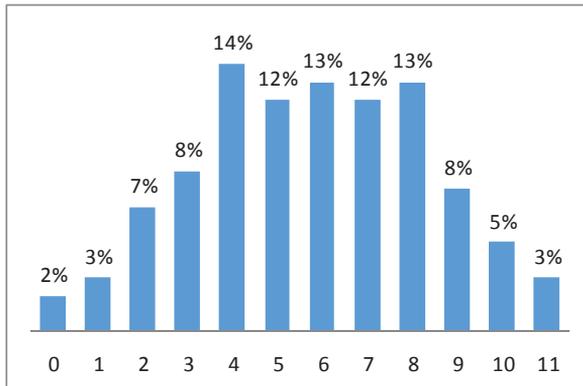
Figure 19 : Autres activités exercées par les femmes



Les réponses des femmes interviewées concernant l'exercice d'autres activités sont à nuancer, car plusieurs d'entre elles ne citent pas spontanément certaines activités artisanales, la préparation du pain, l'élevage et autres. En effet, ces activités sont souvent considérées par les femmes en milieu rural comme tâche « normales, liées à

leur condition de femme », une continuité des tâches ménagères sans plus.

Figure 20 : Nombre de mois de travail régulier des femmes



Enfin, l'instabilité et la précarité du travail des femmes rurales dans le secteur agricole se manifeste aussi par le fait que 34% des femmes ne travaillent régulièrement que 4 mois ou moins, alors que seulement 16% d'entre-elles affirment qu'elles travaillent plus de 9 mois par an (Figure 20).

2- Division sexuelle du travail : marginalisation du travail des femmes

Cette division sexuelle du travail se manifeste à différents niveaux :

- Contrairement aux femmes, les hommes en milieu rural travaillent essentiellement dans des secteurs d'activité rémunérée autres que l'agriculture. En effet, plus de la moitié (53%) des conjoints des femmes interviewées ne travaillent pas dans le secteur agricole, alors que seulement 24% des conjoints travaillent comme ouvriers occasionnels ou permanents dans l'agriculture.
- La mécanisation de la plupart des tâches dans l'agriculture (labour notamment) bénéficie généralement aux hommes, désormais tout le travail mécanisé et par conséquent moins pénible relève de leurs fonctions tandis que les tâches les plus dures et non mécanisées nécessitant plus d'efforts et de persévérance deviennent le lot des femmes (voir figure 25).
- Devant la résistance des hommes à faire du travail agricole préférant même le chômage, près de 10% des femmes sont acculées à travailler seules pour assurer un revenu à leurs familles.
- La discrimination à l'encontre des femmes rurales se manifeste également par le contraste au niveau de la stabilité et la précarité du travail entre les hommes et les femmes. En effet, alors que plus de 61% des femmes interviewées sont des ouvrières occasionnelles, seuls 39% des conjoints

occupent des postes de travail occasionnel (24% dans les autres secteurs, 14% dans le secteur agricole et 1% dans tous les secteurs d'activités).

Figure 21 : Nature de travail des conjoints des femmes interviewées

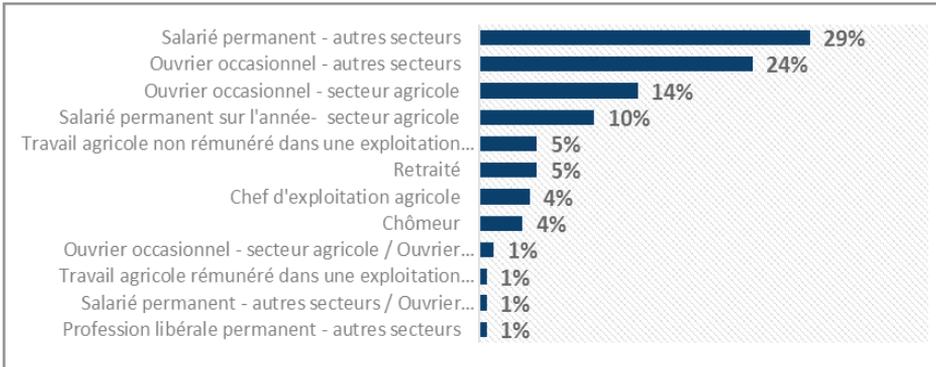
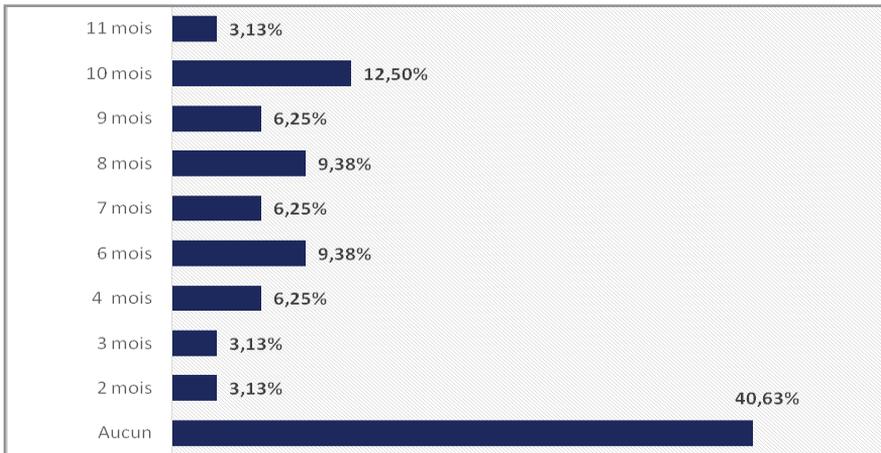


Figure 22 : Nombre de mois de travail régulier des hommes dans le secteur agricole



Toutefois, en comparant le travail des hommes et des femmes dans le secteur agricole, on s'aperçoit que les deux genres sont exposés différemment à l'instabilité du travail. En effet, l'étude montre que près de 47% des ouvriers occasionnels du secteur agricole (hommes), contre 20% seulement des ouvrières femmes (Figure 20), travaillent d'une façon régulière pendant moins de 3 mois par an. Précisons aussi que plus de 40% des hommes travaillent de manière irrégulière durant toute l'année, ce qui prouve l'importance du travail des femmes en tant que garant du budget familial (Figure 22).

Mme Mahbouba de Jedaida nous dit :

« dans notre quartier il y a un grand nombre de chômeur(e)s nous sommes en grande difficulté, donc nombreuses à chercher du travail, et tôt le matin, nous sommes plusieurs à attendre à la station de ramassage, on se bouscule pour être embauchées et prendre une place dans le camion ou tracteur selon le lieu où nous allons travailler, dans des conditions inhumaines, l'essentiel est de pouvoir travailler afin de garantir la nourriture de la famille »

Les conjoints des femmes rurales interviewées, travaillent en partie dans la terre (28,8%) ou dans des établissements en relation avec la terre à l'instar des fermes et complexes agricoles (10,2%) et les pépinières (5,1%). Les autres lieux de travail sont les chantiers (13,6%) et les entreprises industrielles (11,9%), alors que 8,5% seulement travaillent dans les métiers en relation avec une profession libérale (Figure 23). C'est ainsi que les hommes dans le milieu rural travaillant dans les secteurs autres que l'agriculture sont employés d'une manière générale comme ouvriers (31,6%) ou journaliers (17,3%) dans divers secteurs d'activités, alors que 8,2% seulement sont gérants de leurs microprojets (Figure 24).

Figure 23 : Lieu de travail des hommes

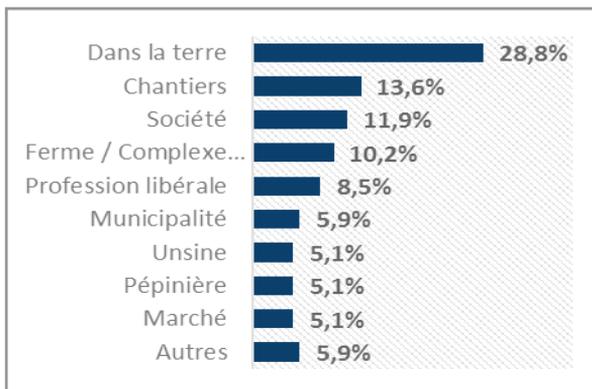
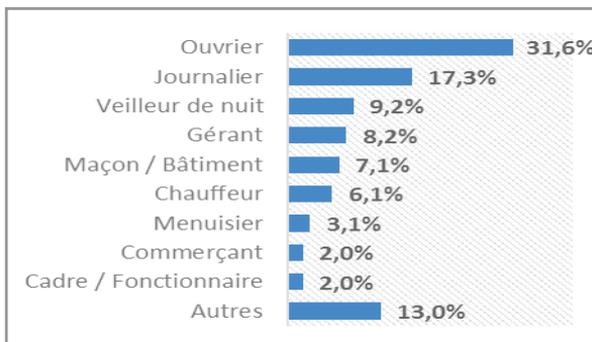


Figure 24 : Métiers des hommes (Secteur non agricole)

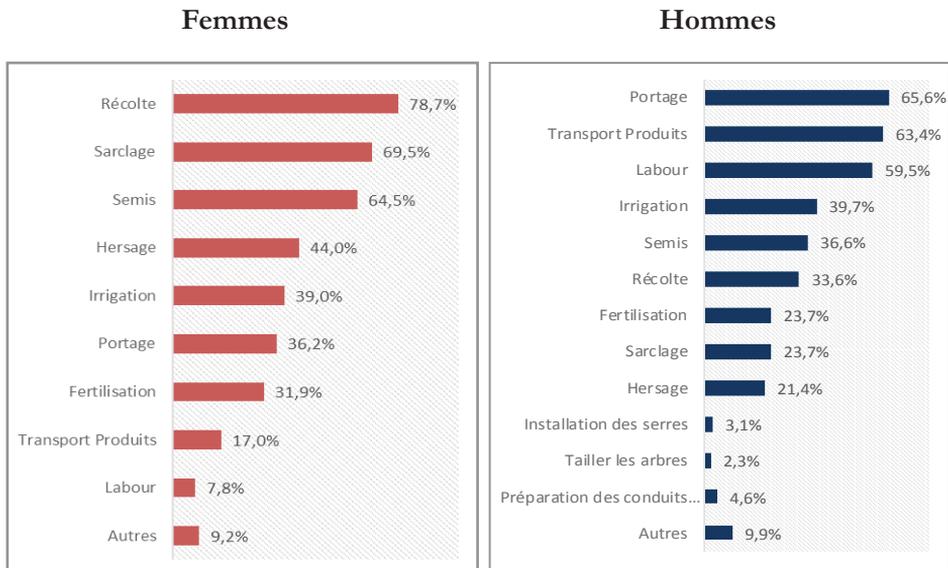


3- Répartition des tâches et division sexuelle du travail

L'enquête montre que dans le travail de la terre, les tâches sont attribuées selon le sexe. En effet, alors que les hommes se chargent du portage (65,6%), du transport des produits (63,4%) et du labour (59,5%), les principales tâches attribuées aux femmes sont la récolte (78%), le sarclage (69,5%) et le semis (64,5%). Cependant, un bon nombre de femmes se voient attribuer des tâches habituellement accomplies par les hommes, avec plus d'une femme sur trois (36,2%) travaillant dans le portage des produits, une femme sur six (17%) s'occupant du transport des produits et près d'une femme sur 10 affectée à des tâches de labour de la terre (Figure 25).

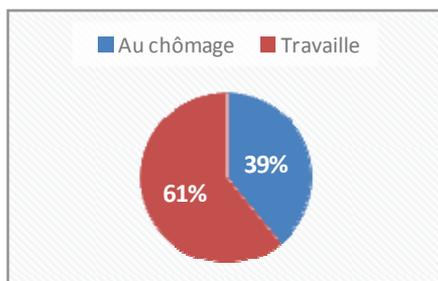
Ces chiffres témoignent d'une nouvelle division du travail agricole entre les femmes et les hommes : les tâches les plus ardues attribuées habituellement aux hommes sont allégées par la mécanisation, labour notamment. Désormais tout le travail mécanisé et par conséquent moins pénible relève des fonctions des hommes tandis que les tâches les plus dures nécessitant plus d'efforts et de persévérance deviennent le lot des femmes. Il est à signaler dans cette perspective que le transport des produits agricoles, comme tâche réalisée par les femmes et les hommes, est toujours effectué par les premières moyennant leurs forces physiques, et la plupart du temps chez les seconds par le biais d'un moyen de transport. Il est vraisemblablement manifeste que les femmes sont généralement interdites de l'accès aux engins agricoles que ce soit de manière explicite ou implicite.

Figure 25 : Répartition des tâches du travail agricole entre hommes et femmes



4- Activités des enfants

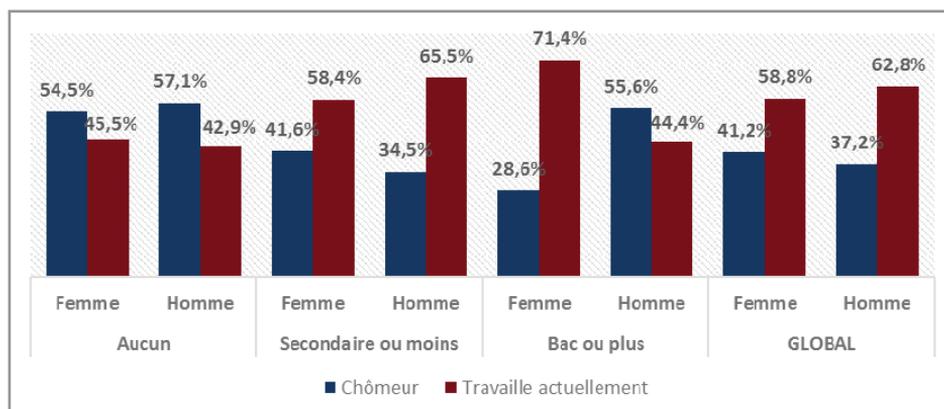
Figure 26 : Activités des enfants en âge de travailler



En ce qui concerne les activités des enfants, hormis ceux qui sont toujours en cours de scolarisation ou de formation, l'enquête montre que 39% d'entre-eux sont au chômage, ce qui est de loin supérieur au chiffre du taux de chômage au niveau national, qui est de l'ordre de 24%.

Par ailleurs, force est de constater, que la proportion des enfants de sexe féminin en situation de chômage est inversement liée au niveau d'éducation. En effet, alors que plus d'une fille sur deux (54,5%) n'ayant aucun niveau d'éducation est au chômage, 28,6% seulement le sont parmi les filles ayant un niveau bac ou plus (Figure 27)

Figure 27 : Emploi actuel des enfants par genre selon le niveau d'éducation



VIII - ACCÈS AU TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRANSPORT

1- Choix et avantages recherches par le travail

Malgré la précarité de leur travail et les discriminations à leur encontre, le travail pour la grande majorité des femmes rurales reste un choix personnel. En effet, près de neuf femmes sur dix (88,8%) déclarent avoir choisi de travailler, alors que 8,1% d'entre-elles estiment que leur décision est motivée par les conditions de vie difficiles et les problèmes financiers dont elles souffrent avec leurs familles. Mais dans l'ensemble, même si la majorité déclare avoir fait le choix de travailler de façon autonome, nombre d'entre elles ajoutent que ce sont les conditions de la vie et les besoins élémentaires de leurs familles, notamment ceux des enfants qui ont motivé ce choix. Le choix des femmes de travailler dans le secteur agricole est essentiellement motivé par leur intention d'améliorer la situation financière de leur famille et d'apporter un revenu supplémentaire. En effet, plus de neuf femmes sur dix (93,3%) affirment avoir choisi de travailler pour avoir un revenu et couvrir les dépenses familiales (Figure 29). La recherche d'une certaine autonomie financière est aussi une motivation pour travailler pour plus de 42% des femmes interviewées, alors que l'aspiration à avoir plus de liberté est un argument jugé important pour 17,4% des femmes.

Selon le témoignage d'une des femmes interviewées:

« j'ai sacrifié ma vie pour mes enfants et leurs études, je suis satisfaite de les avoir amené à la réussite et suis fière du respect qu'ils témoignent à mon égard. »

Figure 28 : Le travail de la femme : un choix ou une obligation ?

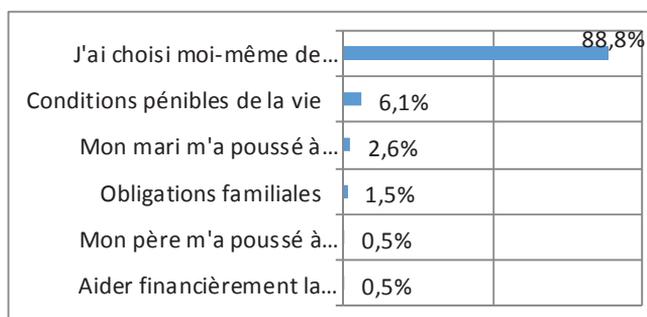
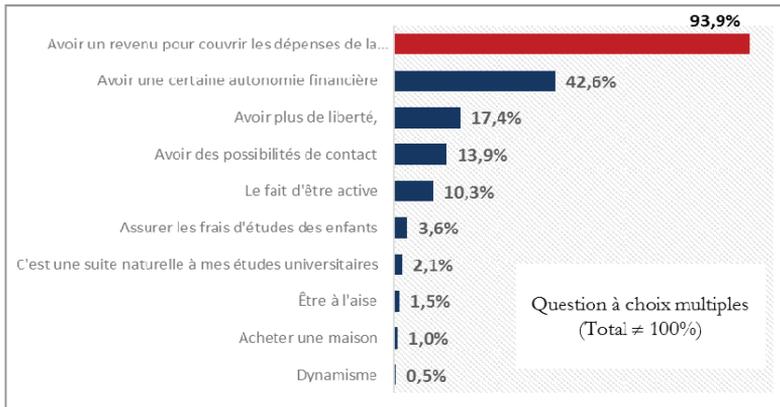


Figure 29 : Avantages recherchés par le travail



2- Accès au travail

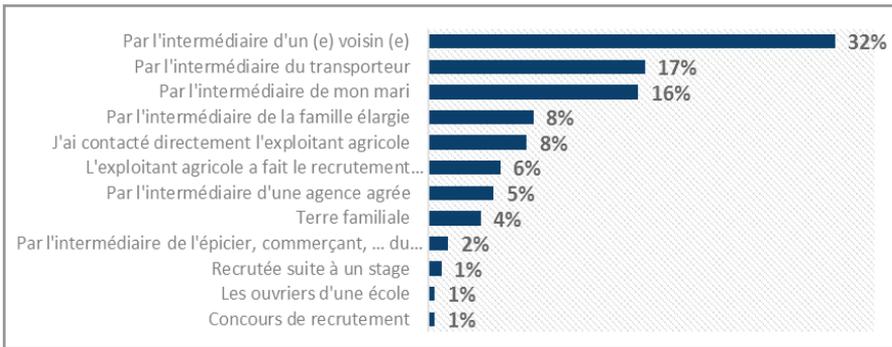
Pour trouver un emploi dans l'agriculture, les femmes rurales comptent essentiellement sur leur relationnel et l'appui de leur entourage. En effet, une femme sur trois (32%) affirme avoir réussi à accéder à son emploi actuel grâce à l'intermédiation d'un(e) voisin(e), alors qu'une femme sur six (16%) demande à son conjoint de lui chercher un travail et 8% d'entre-elles comptent sur l'aide de membres de leur famille élargie (Figure 30).

Constatons aussi que 8% des femmes interviewées ont procédé elles-mêmes à la recherche d'un emploi en contactant directement les exploitants agricoles et que 6% d'entre-elles ont été recrutées directement par les exploitants agricoles.

Enfin, l'activité informelle du transporteur qui se positionne comme un intermédiaire, inévitable parfois, pour permettre aux femmes d'avoir accès à un travail dans l'agriculture. En effet, ce dernier joue le double rôle d'une agence informelle d'intermédiation et d'un transport. Ce type de travail de sous-traitance clandestine, conquiert de plus en plus de terrain aux dépens des agences de recrutement agréées. Une femme sur six (17%) affirme avoir obtenu son emploi actuel grâce aux transporteurs, contre seulement 5% des femmes interviewées qui passent par une agence agréée.

Comme nous le constaterons plus loin dans ce rapport, ce nouveau « métier » de transporteur représente une menace réelle pour les femmes rurales sur tous les plans : les conditions de transport, l'imposition des règles sur les rémunérations et l'affectation des postes de travail chez les exploitants et dans certains cas le harcèlement.

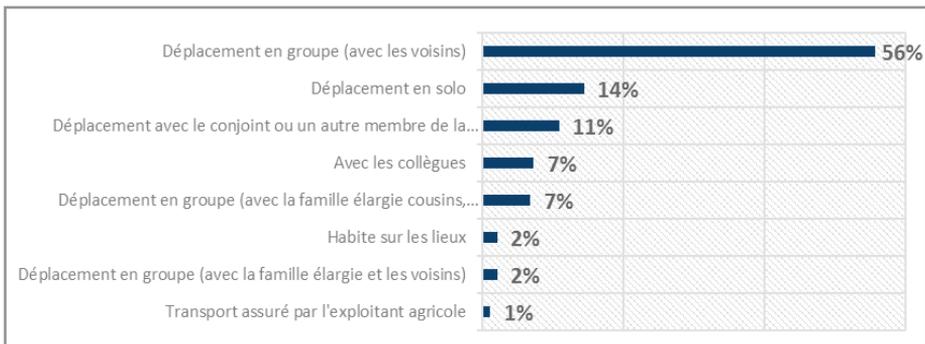
Figure 30 : Moyens utilisés pour obtenir le travail actuel



3- Le transport

En ce qui concerne le déplacement, force est de constater que les femmes se rendent souvent sur le lieu de travail en groupe avec les voisins ou avec les membres de la famille élargie (83%) (Figure 31).

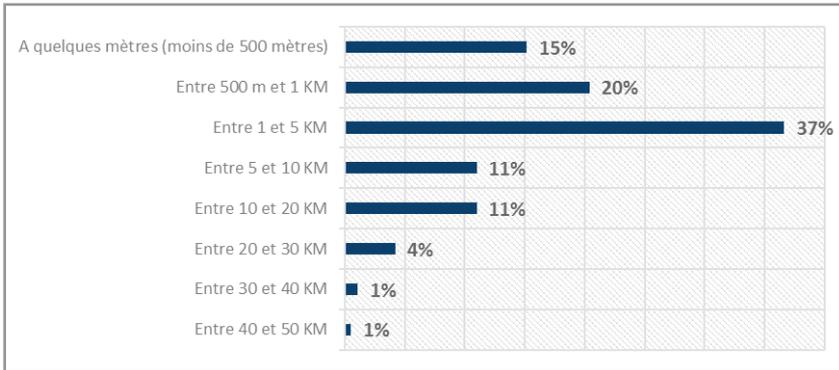
Figure 31 : Déplacement sur le lieu de travail



L'enquête montre que la souffrance des femmes rurales travaillant dans le secteur agricole ne se limite pas uniquement à la discrimination et à la surexploitation, mais concerne aussi les conditions de déplacement et du transport. En effet, plus d'une femme sur trois (37%) parcourt entre 1 à 5 kilomètres pour se rendre sur le lieu de travail et plus d'une femme sur cinq (22%) parcourent entre 5 et 20 kilomètres. Certaines femmes rurales (6%) parcourent même plus de 20 kilomètres (Figure 32). Les chemins vers le travail ne s'avèrent pas moins pénibles pour les femmes. Poussées par leurs conditions à la recherche d'un emploi, les médiations qui s'offrent à elles les vouent d'avance à l'exploitation et à la précarité, dans la mesure où elles sont condamnées à se mouvoir au milieu d'une chaîne informelle allant des transporteurs clandestins qui peuvent leur imposer des « taxes », aux employeurs. Dans de telles conditions, les ouvrières s'accrochent à toute possibilité de travail qui s'offre à elles sans négocier les conditions.

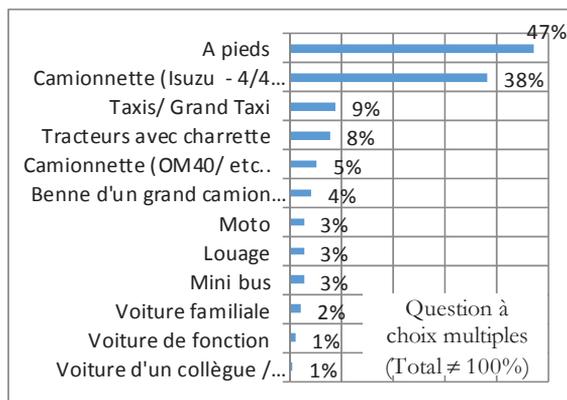
Durant la période 2013-2014, plusieurs accidents graves et parfois mortels ont eu lieu lors du transport des femmes travaillant dans l'agriculture. A titre d'exemple, nous citons ceux de Jendouba, en Mars 2013, et ceux de Nabeul, Grombalia et Gafsa en Août 2014.

Figure 32 : Distances parcourues pour se rendre sur le lieu de travail



Les résultats de l'enquête sur les moyen de transport jusqu'au lieu du travail mettent en évidence une réalité amère de conditions subies par les femmes tout au long des distances parcourues : 55% des femmes déclarent avoir été transportées dans des camionnettes (Type Isuzu, 404 bâchée, etc.) ou dans des tracteurs avec charrettes, des camionnettes ou dans des bennes de grands camions. Ce chiffre témoigne de l'importance d'un meilleur suivi réglementaire des conditions de travail en milieu rural. Un nombre important de femmes interviewées se voient transportées « *comme du bétail* ».

Figure 33 : Moyens de transport utilisés pour se rendre au travail

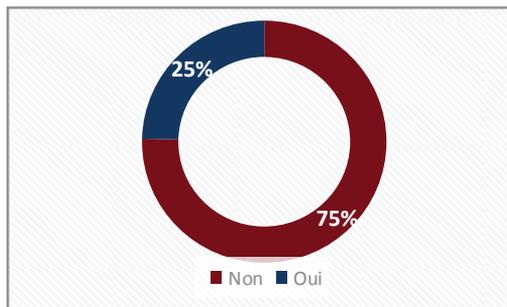


Pour le reste des femmes, en majorité le déplacement se fait à pied sur des distances qui peuvent atteindre les 5 kilomètres. Ces conditions de déplacement mettent en évidence la pénurie des moyens de transport collectif en milieu rural.

D'ailleurs lorsqu'on interroge les femmes sur les conditions du transport, une femme

sur quatre (25%) affirme qu'elle rencontre des problèmes (Figure 34).

Figure 34 : Rencontrez-vous des problèmes lors du transport ?



Ces problèmes sont essentiellement liés à l'encombrement (43,9%) et aux conditions pénibles de transport (34,2%). Viennent ensuite des problèmes liés à l'insuffisance des moyens de transport (7,3%), aux routes endommagées (7,3%) et au retard enregistré pour arriver sur le lieu de travail (7,3%).

Les femmes ont aussi cité d'autres problèmes comme les transporteurs non réguliers (4,9%) ou sans identité (2,9%), ainsi que la saleté (4,9%) et les risques d'accidents routiers (4,9%).

D'après les dires d'une femme de la région de La Manouba :

« Nous rencontrons des problèmes énormes lors du transport.. entassées les unes contre les autres, les pieds dans l'eau pour nous contraindre à rester debout tout au long du trajet, afin de transporter le maximum de femmes. Ces conditions de transport créent de fortes tensions entre nous et nous épuisent avant même d'arriver sur les lieux du travail...parfois, en hiver, les transporteurs mettent de l'eau sur le plateau du camion qui nous transporte. Pour prendre le maximum et nous imposer de rester debout tout au long du chemin. »

Figure 35 : Nature des problèmes rencontrés lors du transport

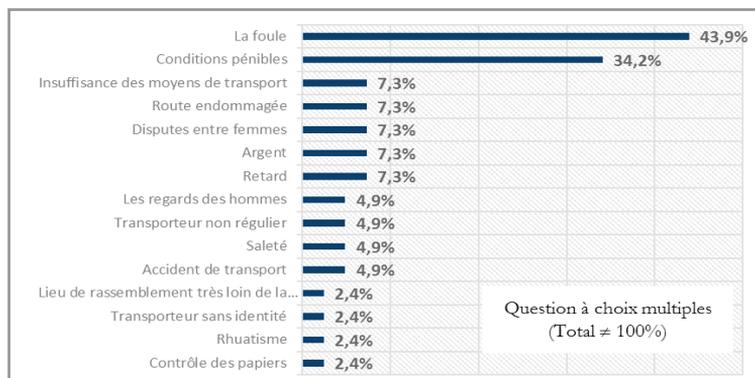
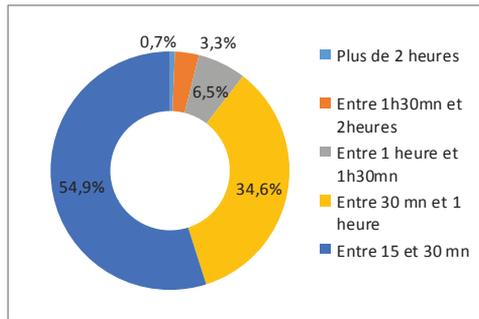


Figure 36 : Temps mis par les femmes pour se rendre sur le lieu de travail



Outre les problèmes susmentionnés, précisons aussi que certaines femmes mettent beaucoup de temps pour arriver jusqu'au lieu du travail. En effet, près de 8% des femmes interviewées mettent entre une (1) heure et deux (2) heures pour se rendre au travail, alors que plus d'une femme sur quatre (27,2%) met entre 30 minutes et une heure lors du déplacement.

Certaines femmes interviewées à Jedaida déclarent que c'est le transporteur qui décide du lieu où elles vont travailler :

« En sortant de chez elle, aucune de nous ne sait où elle va être emmenée, où elle va travailler, ni à quelle heure elle sera de retour. Nos familles non plus ne savent donc rien de notre itinéraire... notre vie est dure, mais c'est notre gagne pain... »

D'autres femmes nous ont parlé de transport illicite non assuré, l'emprunt de routes non goudronnées, pistes et sentiers montagneux pour échapper aux contrôles policiers.

Pour résumer, on pourrait citer un des agriculteurs-transporteurs qui, parlant des ouvrières agricoles, a déclaré :

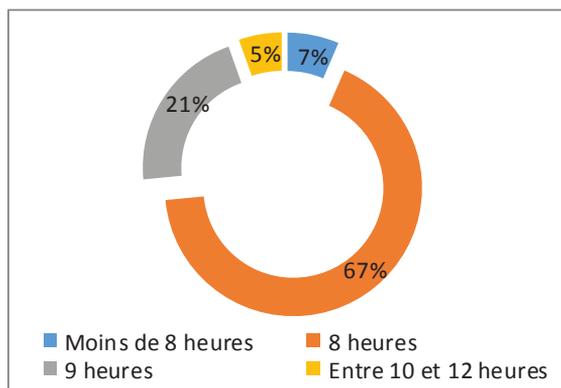
« Notre travail devient très dur et coûteux, pour faire face à la hausse des coûts de production, nous courons de grands risques pour ramener ces femmes et encourons des dangers tous les jours... ces femmes sont de vraies militantes, sans leur travail l'agriculture dans notre pays tournerait au désastre et les tunisiens connaîtraient la faim, expliquant qu'elles sont les seules à accepter de telles conditions de travail et de transport, et que les hommes préfèrent le chômage à ce travail ».

Il a ajouté : *« leur travail est dur, le notre aussi, tout travail dans l'agriculture est dur peu rentable mais les divers gouvernements ne s'en soucient pas et ne cherchent pas trouver des solutions. »*

IX - CONDITIONS DE TRAVAIL: DURÉE, CONTRAT ET RÉMUNÉRATIONS

1- Horaires et durées de travail

Figure 37 : Nombre d'heures de travail par jour



Alors que le Code du travail en Tunisie stipule que le nombre d'heures de travail journalier dans le secteur agricole ne doit pas dépasser 9 heures par jour², la présente enquête montre que 5% des femmes rurales travaillent entre 10 heures et 12 heures par jour.

Par ailleurs, plus de deux femmes sur trois affirment qu'elles travaillent huit (8) heures par jours et une femme sur cinq déclare qu'elle travaille neuf (9) heures par jour.

De plus, les femmes rurales interviewées ne bénéficient pas toutes de jours de repos chaque semaine. Presque une femme sur quatre (22%) affirme qu'elle ne bénéficie d'aucun jour de repos par semaine (Figure 38). Pour celles qui bénéficient d'un repos hebdomadaire, la durée ne dépasse pas un jour pour la plus grande majorité d'entre-elles (94%) (Figure 39).

Précisons que pour les ouvrières occasionnelles qui disent avoir un jour de repos ou plus, elles n'en bénéficient réellement pas car tout jour chômé n'est pas payé.

² Code du Travail, livre II : exécution du travail, titre premier, chapitre VI : durée du travail, section 1 : régime normal, article 88

Figure 38 : Bénéficiez-vous d'un repos hebdomadaire ?

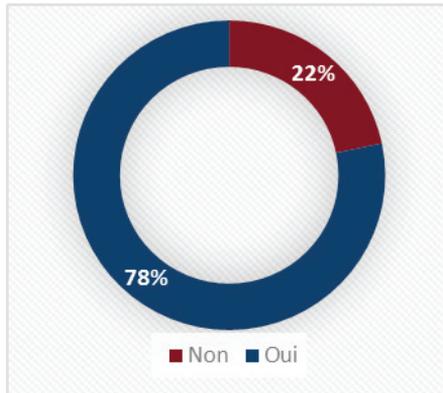
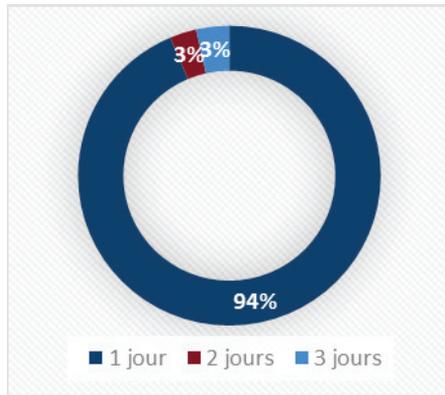
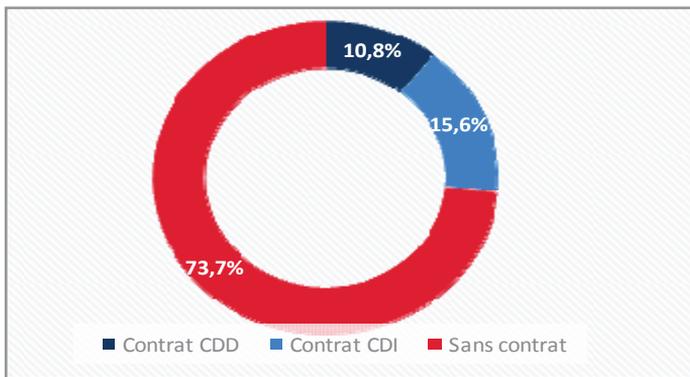


Figure 39 : Nombre de jours de repos par semaine



2- Contrat de travail

Figure 40 : Relation contractuelle entre les femmes rurales et leurs employeurs



En plus des conditions difficiles de transport et de travail, les femmes rurales travaillant dans l'agriculture ne bénéficient d'aucune couverture légale les protégeant de l'exploitation par leurs employeurs ou leur permettant de réclamer leurs droits.

Ce secteur n'est pas contrôlé par les structures concernées (inspection de travail, inspection médicale du travail, les services concernés par la sécurité sociale. En majorité, ces femmes méconnaissent leurs droits. En effet, plus de trois femmes sur quatre (73,7%) travaillent sans aucun contrat légal (Figure 40), et vivent donc une instabilité et une insécurité professionnelle permanente due à une déficience au niveau des revenus mensuels. Tout est aléatoire: elles ne savent ni quand elles peuvent travailler ni quand elles quittent leur travail. Même les femmes qui bénéficient de CDI (15,6) ou CDD (10,8%), certaines d'entre elles disent les avoir obtenus seulement après Janvier 2011 et disent qu'elles ont perdu l'ancienneté (pour certaines de plus de 10 ans).

Ceci témoigne de la cupidité et de la recherche du profit maximum des transporteurs, des intermédiaires et des exploitants agricoles et dénotent de leur indifférence quant à la sécurité des travailleuses agricoles et les risques permanents auxquels elles sont confrontées.

La précarité du travail des femmes rurales ainsi que l'absence de droits s'avèrent de plus en plus alarmantes puisque près d'une femme sur cinq (19%) reçoit son salaire de la part d'un intermédiaire généralement non agréé et n'ayant aucune relation juridique avec elles, qu'il soit le transporteur (11%) ou un autre intermédiaire (8%) (Figure 41).

Figure 41 : Organisme ou individu payeur

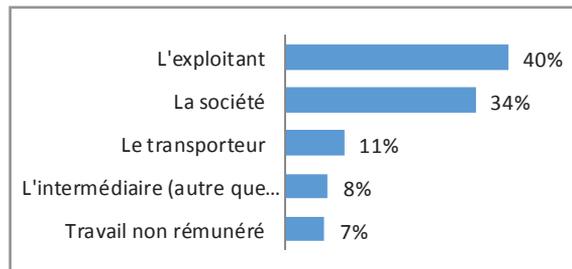
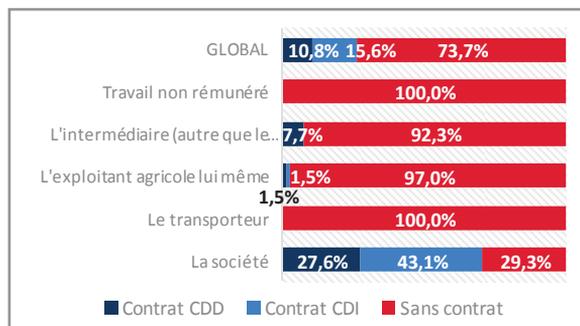


Figure 42 : Type de contrat selon l'employeur



De plus, dans près de 92.3% des cas, les femmes payées par les intermédiaires travaillent sans contrat (Figure 42).

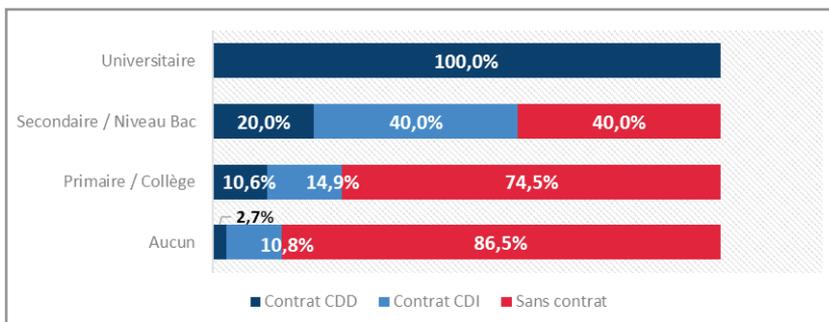
Précisons que même si elles travaillent pour le compte d'une société privée ou publique, un bon nombre de femmes rurales sont employées sans contrat. En effet, 29,3% des femmes travaillent sans contrat pour le compte de sociétés (Figure 42).

Par ailleurs, l'enquête a aussi permis de montrer que le problème de travail sans contrat est fortement lié au niveau d'éducation des femmes rurales.

En effet, plus de 86% des femmes rurales n'ont jamais été scolarisées, près de 3 femmes sur quatre des femmes ayant un niveau d'éducation « primaire / collège » et 40% des femmes ayant un niveau secondaire ou bac travaillent sans contrats (Figure 43), alors que toutes les femmes de niveau universitaire³, quoique peu nombreuses, travaillent avec un contrat.

Il est ainsi clair que l'amélioration du niveau d'instruction des femmes rurales contribuerait à l'amélioration de leurs situations en assurant leurs pleins droits:

Figure 43 : Type de contrat de travail selon le niveau d'éducation



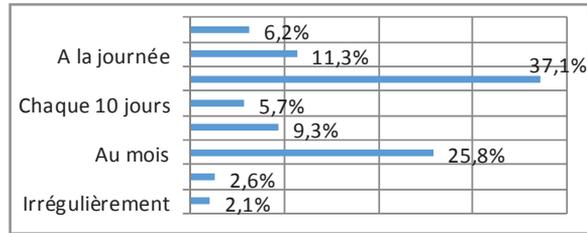
Précisons enfin que les femmes qui travaillent dans les propriétés familiales ont l'impression que ça relève de leur devoir d'aider les conjoints, frères, fils ou pères, à effectuer les travaux de la terre ou d'élevage, sans être rémunérées, et sont indignées même à l'idée de demander une paie.

3- Rémunérations

Travaillant pour la majorité d'entre-elles sans cadre légal et sans contrats garantissant leurs droits, les femmes rurales sont payées selon différents modes, généralement selon les règles imposées par les employeurs directs. En effet, plus d'une femme sur trois (37,1%) sont payées à la semaine et plus d'une femme sur dix (11,3%) sont payées à la journée (Figure 44).

³ Chiffre donné à titre indicatif. Le nombre de femmes universitaires ne permet pas de donner de statistiques fiables.

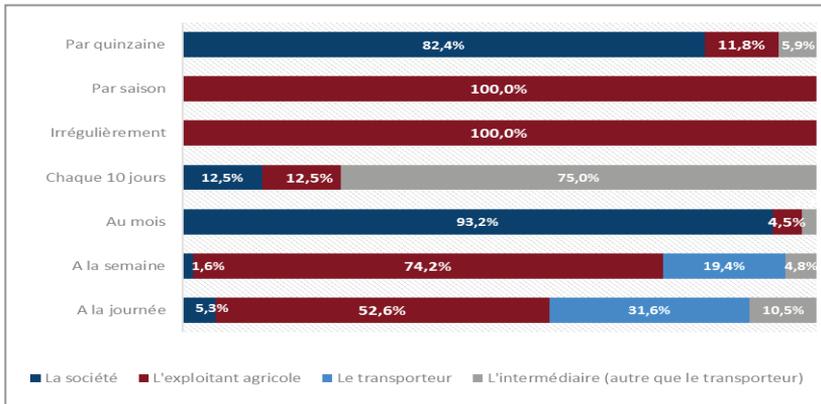
Figure 44 : Modes de paiement



Ces deux modes de paiement sont appliqués essentiellement par les exploitants agricoles et les transporteurs, alors que le paiement par quinzaine qui concerne près d'une femme sur dix (9,3%) est appliqué essentiellement par les sociétés (82,4%) et d'un moindre degré par les exploitants agricoles (11,8%) (Figure 45).

Par ailleurs, près de 6% des femmes perçoivent leurs rémunérations chaque dix jours, qui est un mode de paiement qui caractérise essentiellement les intermédiaires autres que les transporteurs (75%), les sociétés (12,5%) et les exploitants agricoles (12,5%). L'enquête a aussi montré que le mode de paiement mensuel, qui concerne plus d'une femme sur quatre, est quasi-réservé aux sociétés (93,2%), alors que le paiement par saison ne concerne que 2,6% des femmes interviewées.

Figure 45 : Modes de paiement selon l'employeur direct



Ce phénomène de travail sans contrat et de traitement avec des intermédiaires autres que les employeurs directs donnent certainement lieu à des problèmes de paie. En effet, plus d'une femme sur quatre (28%) a déclaré avoir rencontré des problèmes de paiement (Figure 46), qui sont essentiellement liés au retard de paiement (80%), alors qu'une femme sur dix affirme que son employeur a refusé de la payer (Figure 47).

D'autre part, 8% des femmes interviewées disent qu'elles ont eu des problèmes de paiement avec les transporteurs. Cette forme de sous-traitance donne lieu à une exploitation effrénée (absence de tout respect du droit de travail)

Les femmes n'ignorent pas qu'elles sont victimes de discrimination et de surexploitation, mais elles sont souvent contraintes d'accepter ces conditions pour faire face aux difficultés de la vie. Une dame déclare :

« Sans ce travail nous crèverons, ma famille et moi... je suis prête à travailler même à 4 dinars pour faire vivre mes enfants... ».

Figure 46 : Avez-vous rencontré des problèmes de paiement ?

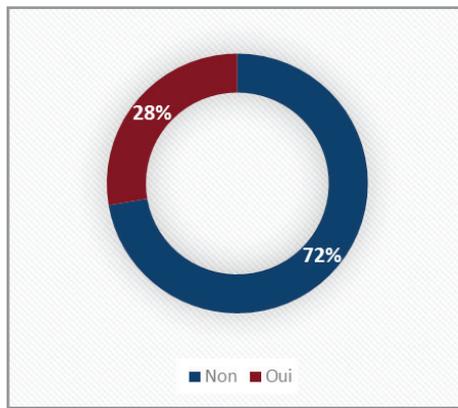
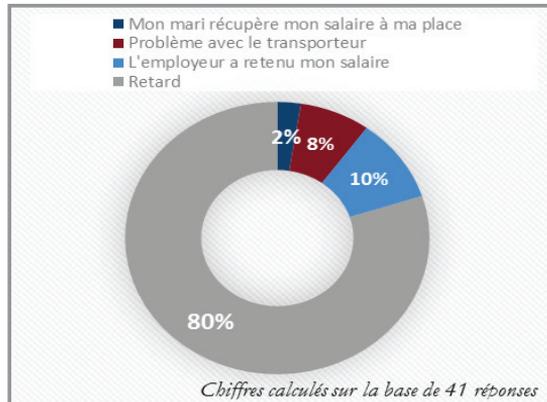


Figure 47 : Nature des problèmes rencontrés lors du paiement



Pour ce qui est des rémunérations, l'étude a montré que les salaires des femmes rurales travaillant dans le secteur agricole sont nettement inférieurs à ceux des

hommes. En effet, près de 90% des femmes rurales perçoivent un salaire journalier compris entre 10 DT et 15 DT (soit un salaire mensuel moyen ne dépassant pas 280 DT), alors que plus de 55% des hommes perçoivent un salaire journalier supérieur à 15DT, et 44% d'entre eux touchent un salaire journalier compris entre 10 DT et 15 DT (Figure 48).

Cette discrimination est d'autant plus visible en observant le différentiel de salaire journalier des hommes par rapport à ceux des femmes. En effet, seulement 2% des femmes estiment qu'il n'existe aucune différence de salaires entre hommes et femmes. En revanche, pour près de 67% d'entre elles ce différentiel peut atteindre 41% alors que pour 17% des femmes, ce différentiel dépasse 60% (Figure 49).

Cette discrimination en défaveur des femmes par rapport aux hommes au niveau du salaire journalier s'est avérée plus ou moins significative d'une région à une autre. En effet, dans les gouvernorats de Jendouba, de l'Ariana et de Bizerte, le différentiel de salaires journaliers des hommes par rapport aux femmes s'élève respectivement à 39%, 32% et 31%, alors que dans les régions de Siliana et Ben Arous, ce différentiel ne dépasse pas 20% (Figure 50).

Il est important de remarquer qu'à la question « quel est votre salaire mensuel ? » la réponse est souvent donnée avec beaucoup de tristesse et de peine :

Je ne sais pas, c'est rare que je travaille un mois d'affilé...faites le compte, vous-même... »

Figure 48 : Salaires journaliers selon le genre

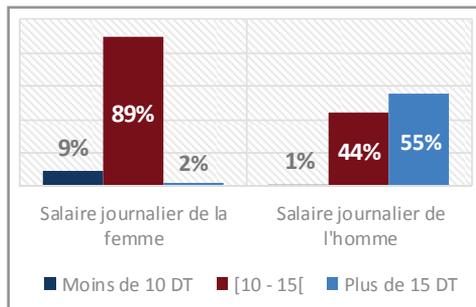


Figure 49 : Différentiel de salaire journalier des hommes par rapport aux femmes

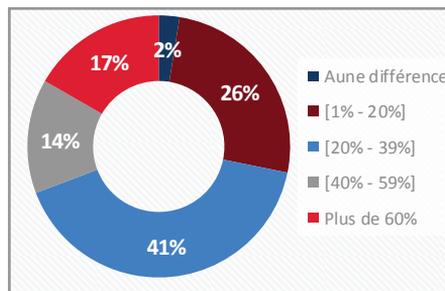
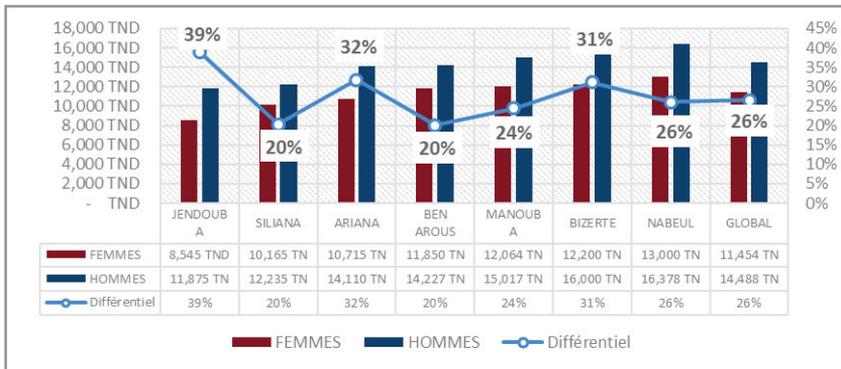


Figure 50 : Salaire journalier moyen selon le genre et la région



Remarquons aussi une nette discrimination inter-régionale dans les salaires journaliers, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. En effet, la rémunération journalière moyenne des femmes rurales travaillant au gouvernorat de Jendouba (8,545 DT / jour) est nettement inférieure au taux journalier légal de 10,608 TND⁴ ainsi qu'aux salaires journaliers moyens, appliqués dans les autres gouvernorats. Cette différence s'élève à plus de 52% en comparaison à la rémunération journalière moyenne des femmes rurales dans le gouvernorat de Nabeul, qui atteint une valeur de 13 DT par jour.

Il est aussi à noter que les femmes rurales du gouvernorat de Siliana touchent un salaire journalier moyen (10,165 DT) inférieur au taux journalier réglementaire et que celles travaillant dans le secteur agricole dans le gouvernorat de l'Ariana touchent un salaire journalier moyen (10,715 DT) légèrement supérieur au SMAG journalier, alors que les femmes rurales travaillant aux gouvernorats de Manouba, Bizerte et Nabeul touchent des rémunérations journalières supérieures à 12 DT / jour.

La double discrimination, une discrimination interrégionale et une discrimination hommes/ femmes, reste valable pour le cas des femmes rurales percevant des salaires mensuels. En effet, le salaire mensuel moyen perçu par les femmes rurales travaillant dans le gouvernorat de l'Ariana est inférieur au SMAG mensuel qui est de l'ordre de 275,808 DT⁵ d'une part, et nettement inférieur aux salaires mensuels moyens perçus par les femmes rurales du gouvernorat de Nabeul qui s'élève à 407,900 DT. En plus, la rémunération mensuelle moyenne des femmes rurales reste toujours en-deçà de celle des hommes, avec un différentiel moyen de 31% en faveur des hommes par rapport aux femmes et atteint 40% dans le gouvernorat de l'Ariana. La discrimination hommes/femmes est moins importante dans le Cap-Bon (16%) mais demeure assez élevée pour témoigner d'une discrimination à l'encontre des femmes rurales (Figure 51).

L'extrême pauvreté de certaines familles les pousse vers l'acceptation de salaires dérisoires, on pourrait citer les paroles de l'une des femmes qui ont été victimes du

⁴ Source : Décret n° 2012-1982 du 20 septembre 2012

⁵ Calculé sur la base d'un taux journalier de 10,608 DT et de 26 jours ouvrables par mois

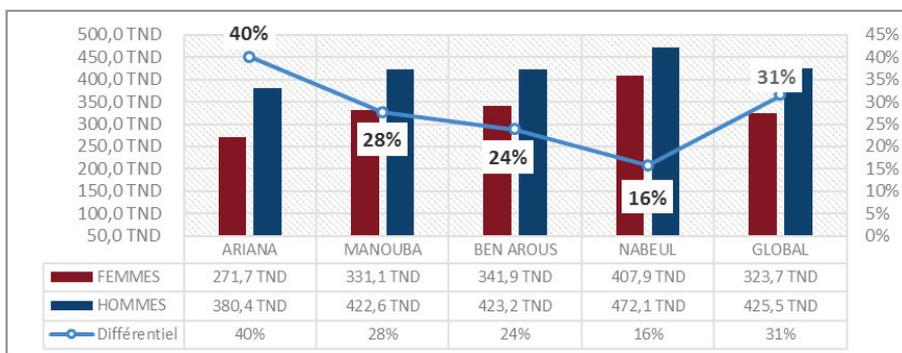
dernier accident de la circulation de Birbouregba - Grombalia au mois d'Août 2014, qui a confié à une militante de l'ATFD :

« Nous sommes prêtes à travailler même à 4 dinars la journée pour vivre et subvenir aux besoins de nos enfants... »

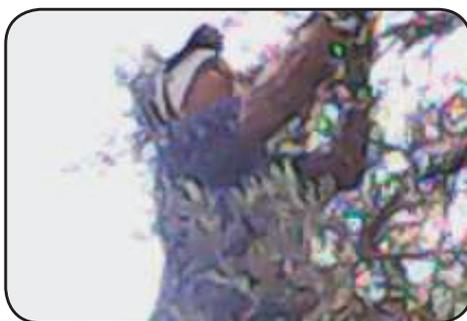
et exprimant sa solidarité avec le transporteur, ajoute :

« C'est grâce à lui que nous arrivons à trouver du travail, nous sommes toutes et tous dans la même condition à la recherche de moyens de survie... »

Figure 51 : Salaires mensuels moyen par genre et par région



Mnibla



Jendouba



Mnibla



Sidi Thabet

X - IMPACTS DU TRAVAIL AGRICOLE SUR LES FEMMES

1- Autonomie des femmes rurales

Comme nous l'avons avancé dans ce qui précède (§0), les femmes rurales ont choisi de travailler afin d'avoir plus d'autonomie financière et d'avoir plus de liberté. Malgré les différentes formes de discrimination que nous avons déjà soulignées, l'étude montre que les femmes rurales tiennent à réaliser ces objectifs. En effet, 97% des femmes rurales interviewées affirment qu'elles perçoivent elles-mêmes leurs salaires. Pour les femmes qui ont déclaré que leurs conjoints ou l'un des membres de leurs familles se charge de percevoir le salaire à leur place, elles l'expliquent par leur absence le jour de la paye, par la délégation de la gestion financière à leur conjoint ou qu'elles font avec leur mari une caisse commune.

Figure 52 : Qui perçoit votre salaire ?

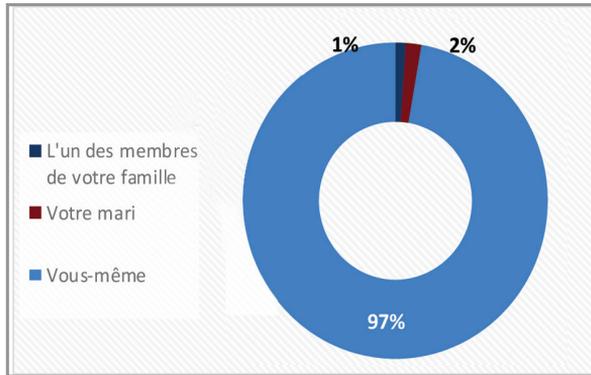
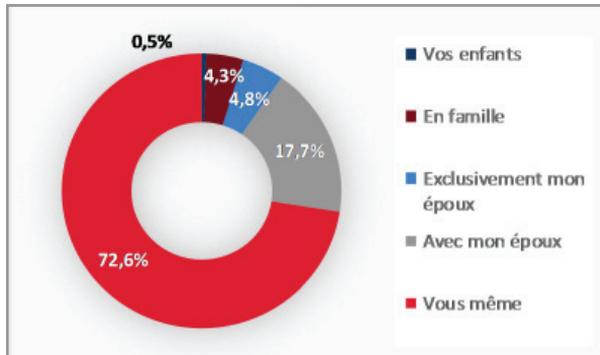


Figure 53 : Qui gère votre paie ?

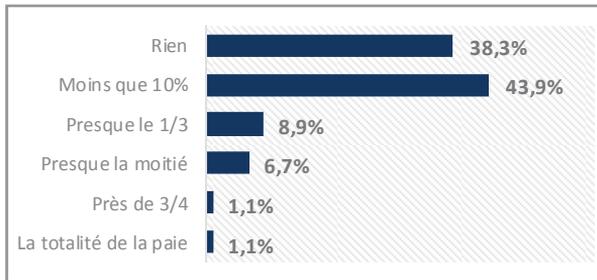


Cette autonomie est aussi observée au niveau de la gestion des revenus du travail. En effet, près d'une femme sur quatre (72,6%) affirme qu'elle gère elle-même ses revenus et que plus d'une femme sur cinq (22%) partage la gestion de ses revenus

avec son conjoint ou en famille, alors que seulement 4,8% des femmes déclarent que leurs revenus de travail sont gérés exclusivement par leurs conjoints.

Toutefois, les femmes rurales conçoivent l'autonomie financière d'une manière altruiste. En effet, elles utilisent leurs revenus de travail pour l'amélioration du bien-être de leur famille, aux dépens de leurs besoins personnels. Plus d'une femme sur trois (38%) affirme qu'elle ne consacre rien de ses revenus pour subvenir à ses dépenses personnelles, et près de la moitié (44%) des femmes rurales interviewées n'en consacrent qu'au plus 10% pour leurs propres dépenses, alors que seulement 1% d'entre-elles disent qu'elles consacrent la totalité de leurs revenus à leurs dépenses personnelles (Figure 54).

Figure 54 : Part du revenu des femmes consacrée aux dépenses personnelles



Selon le témoignage de l'une des femmes interviewées:

« Je m'interdis parfois même un yaourt, préférant le donner à mes petits enfants, il en est de même pour les frais de Hammam... »

Une autre nous dit :

« Je ne mange la viande que de manière occasionnelle et même les légumes, je n'arrive pas à les assurer... »

2- Impacts sur la santé et harcèlement physique et moral

Malgré tous les textes réglementaires du code du travail qui stipulent expressément que « ... : **Tout employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires et appropriées pour la protection des travailleurs et la prévention des risques professionnels...** »⁶, les femmes rurales souffrent toujours d'un manque important de moyens de protection sur le lieu de travail. En effet, interrogées sur les moyens de protection utilisés sur le lieu de travail, plus de la moitié (59%) des femmes rurales interviewées affirment qu'elles n'ont aucun moyens de protection à leur disposition. De plus, un bon nombre de femmes ayant répondu positivement à la question, indiquent qu'elles achètent elles-mêmes les gants et les tabliers pour se protéger. Certaines femmes déclarent qu'on leur interdit l'utilisation des moyens de protection tels que les gants ou les

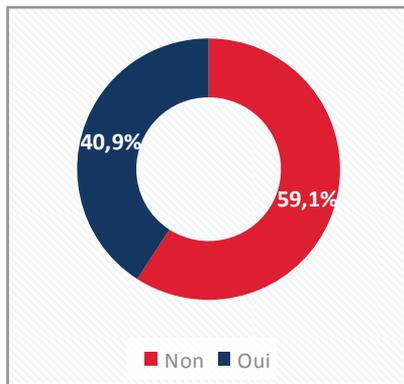
⁶ Code du Travail, livre ii : exécution du travail, titre iii : hygiène et sécurité des travailleurs, article 152-2

masques pour qu'elles « soient plus rapides » et assurent une meilleure rentabilité. Les conséquences de cette indifférence des employeurs quant à la protection des ouvrières se manifestent par des problèmes de santé chez les femmes rurales.

De plus, étant exposées aux aléas climatiques (chaleur, froid, pluies), certaines femmes nous ont confié qu'en hiver, les déplacements dans les champs en boue, deviennent pénibles ce qui aggrave leurs problèmes de santé (arthrites, arthroses, problèmes dermatologiques...), de même que l'exposition au soleil, sans chapeaux ni lunettes, est nuisible à leur santé.

Aussi, la cueillette des olives expose souvent les ouvrières à des risques (en grim pant les oliviers pour atteindre les fruits au sommet). Enfin, la plupart des femmes prennent leur déjeuner à même le sol sur les lieux de travail ce qui favorise aussi des maladies.

Figure 55 : Utilisation des moyens de protection sur le lieu de travail



Plusieurs de ces femmes négligent leurs problèmes de santé et se forcent de continuer à travailler même dans des états critiques. C'est le cas d'une dame à Mornag, qui répond n'avoir aucun problème de santé en réponse à notre question, et ce n'est que sa voisine qui lui rappelle qu'elle souffre de plusieurs problèmes (hypertension artérielle, diabète arthrite et autres problèmes qui font qu'elle finit souvent sa journée par un malaise qui nécessite son transport en urgence.

Selon l'enquête, près de 60% des femmes interviewées déclarent qu'elles souffrent actuellement de problèmes de santé (Figure 56), dont 93% (55% de l'ensemble des femmes interviewées) affirment que ces problèmes sont causés par le travail. Il s'agit essentiellement des problèmes de dos et de jambes pour près de deux femmes sur trois (61,1%), de problèmes respiratoires pour près d'une femme sur cinq (18,5%) et de brûlures pour 12% des femmes interviewées. Vient par la suite l'avortement dont ont souffert plus de 7% des femmes rurales, ainsi que les maladies sanguines (hypotension, hypertension, anémie, cholestérol, ...) et les maladies rénales qui ont été citées par 5,6% de femmes .

L'enquête fait ainsi ressortir le non respect de normes de sécurité et d'hygiène qui expose les femmes à toutes sortes de répercussions néfastes sur leur équilibre et leur santé.

Figure 56 : Avez-vous des problèmes de santé ?

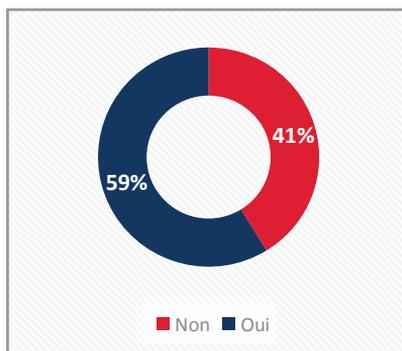
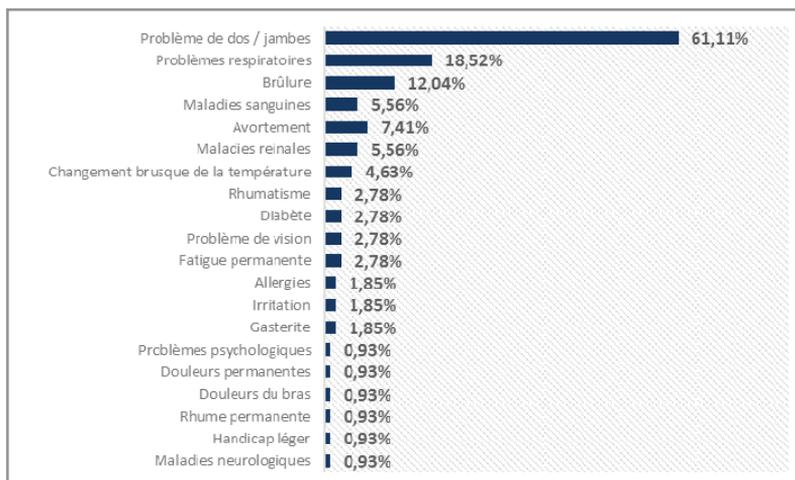


Figure 57 : Problèmes de santé liés au travail dans la terre



Le plus grave, c'est qu'un bon nombre de femmes rurales ne bénéficient d'aucune couverture qui leur servirait de recours pour la résolution de ces problèmes de santé. En effet, près de 15% des femmes interviewées affirment qu'elles ne disposent d'aucune couverture sociale. Celles qui en disposent, indiquent qu'elles utilisent des carnets de soins (CNAM) au nom de leurs conjoints (42%), des carnets à leurs noms (36%) ou des carnets de soins gratuits – Carnet blanc – (20%). Uniquement une femme sur 10 (12%) bénéficie de l'aide gouvernementale (PNAFN : *Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses*).

Figure 58 : Existence et natures d'une couverture pour les soins et des aides sociales

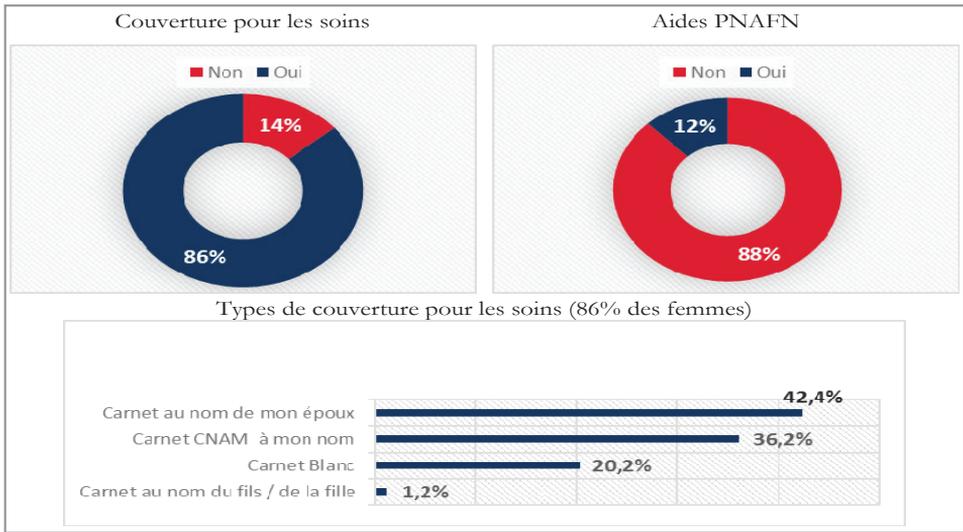
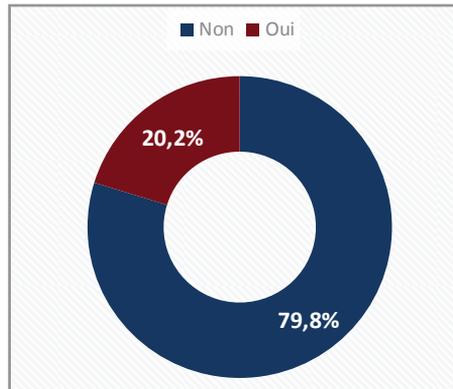


Figure 59 : Avez-vous été victime d'un harcèlement ou d'une violence causés par le travail ?



Par ailleurs, en plus des problèmes de santé auxquels elles sont confrontées, les femmes rurales travaillant dans le secteur agricole se trouvent parfois victimes de harcèlement (sexuel ou moral) ou de violences (physiques, verbales, psychologiques et morales). En effet, une femme sur cinq parmi celles ayant participé à l'enquête déclare qu'elle a été victime d'un harcèlement ou d'une violence dans le travail (Figure 59). Il s'agit essentiellement de violence verbale conjugale (cités par 47,1% des 34 femmes victimes de violence), de violence physique conjugale (29,4% des femmes) ou de harcèlement moral de la part de l'exploitant agricole (14,7% des femmes) (Figure 60).

De plus, 11% des femmes victimes de violence / de harcèlement indiquent qu'il s'agit de violence verbale et physique d'un membre de la famille (autre que le conjoint) ou de harcèlement moral de la part du transporteur ou de l'intermédiaire (8,8%

des femmes). Enfin, les responsables de harcèlement sexuel cités sont les collègues (5,9% des femmes) et les voisins (2,9% des femmes).

Ces violences et/ou harcèlement ont eu lieu essentiellement à cause de problèmes familiaux (33%) et des conditions pénibles de la vie (29,63%) ainsi que des problèmes liés à la réclamation des droits (rémunération, pauses, ..) (Figure 61).

Figure 60 : Cas de harcèlement ou de violence causés par le travail

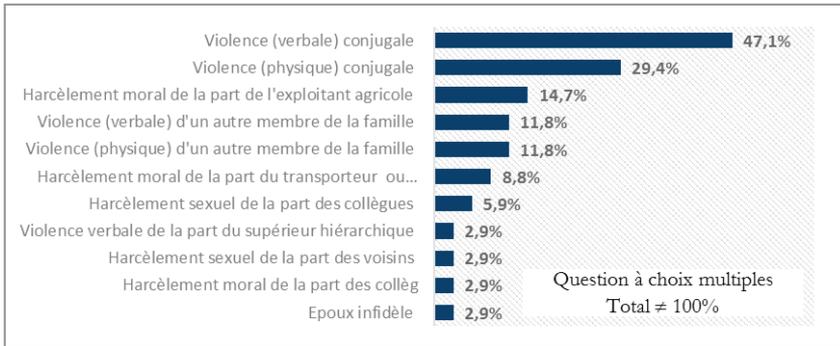
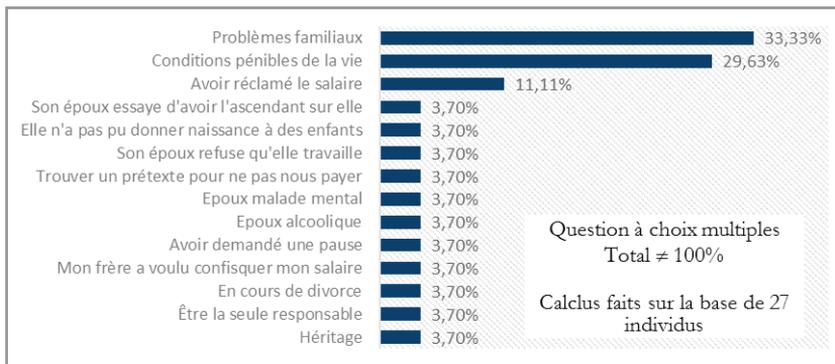


Figure 61 : Problèmes à l'origine des cas de violence/ harcèlement subis par les femmes



Remarquons qu'à la question relative à la violence, certaines femmes interviewées répondent qu'elles ne subissent pas de violence et ne réalisent pas l'importance de certaines formes d'atteintes dont elles sont victimes, telles que :

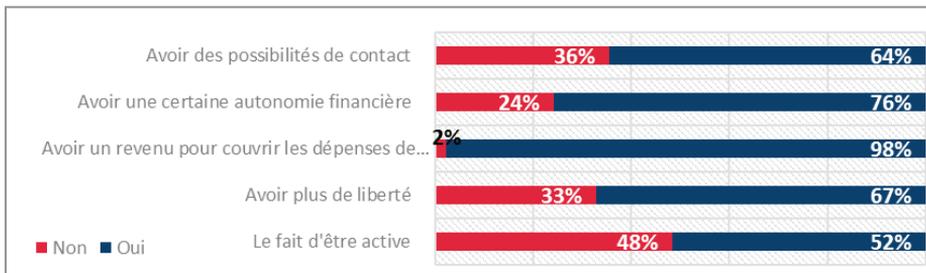
- Le renvoi abusif sans être payées juste avant la fin de la journée, sous prétexte de manque de rentabilité.
- Le tri ou la sélection des ouvrières souvent soumis à la volonté du transporteur ou de l'agriculteur qui choisit généralement les plus « soumises », celles qui acceptent sans discuter les conditions de travail.
- L'atteinte à leurs droits en tant que travailleuses

3- Perception sur la réalisation des objectifs escomptés

Malgré tout ce qui a été avancé dans le présent document sur les conditions difficiles de travail, les problèmes qu'elles rencontrent et les discriminations dont elles sont victimes, les femmes semblent être relativement satisfaites d'avoir réussi en dépit de tout, à réaliser leurs objectifs concernant l'éducation de leurs enfants et la garantie d'un minimum de vie décente. En effet, presque toutes les femmes rurales ayant choisi de travailler pour avoir un revenu supplémentaire et couvrir les dépenses familiales (qui représentent plus de 93% des femmes interviewées), déclarent atteindre leurs objectifs.

Quant à l'autonomie financière, trois quart des femmes (76%) l'ayant recherché dans le travail estiment l'avoir trouvée, alors que le fait d'avoir plus de liberté, qui est un objectif fixé par plus de 17% des femmes interviewées, semble atteint pour deux femmes sur trois. Toutefois, certaines femmes affirment qu'elles ont été contraintes à ramener leur enfant avec elles au travail car elles n'ont pas les moyens de les faire garder chez elles ou en crèches, elles en culpabilisent pour les conséquences indésirables qui en résultent.

Figure 62 : Perception de l'atteinte des objectifs escomptés par le travail



Précisons enfin que des femmes ont exprimé le besoin de leur octroyer des terres agricoles cultivables, situées à proximité de leurs habitations tout en les aidant à les exploiter et à assurer la distribution des produits de leur travail.





XI- PLANNING JOURNALIER DES FEMMES ET DES HOMMES

1- Allocation du temps

La discrimination en défaveur des femmes rurales se manifeste aussi dans leur allocation du temps entre le travail de la terre, le travail domestique et autres activités.

En effet, les femmes rurales interviewées allouent plus de 12 heures en moyenne pour le travail (8,3 heures par jour au travail agricole et 4 heures au travail domestique), alors qu'elles ne consacrent en moyenne que 2,5 heures par jour pour le repos (hors sommeil) (Tableau 1).

Une des femmes interviewées passe une grande partie de la nuit à veiller sur le troupeau de la famille, de peur qu'il ne soit volé vu que ça représente le seul moyen de survie de la famille à côté de son travail occasionnel.

Quant aux loisirs, précisons que la plupart des femmes ne s'offrent pas de moments de loisirs faute de temps et de moyens. Sous cette rubrique elles évoquent la prière, la télé ou les rencontres avec les voisins. Ce « temps de repos » comprend pour beaucoup d'entre elles le temps consacré au soutien scolaire aux enfants, même celles qui ne savent pas lire disent qu'elles veillent à ce que leurs enfants fassent leurs devoirs en les assistant.

En revanche, malgré le fait qu'ils travaillent en moyenne 9,72 heures par jour dans l'agriculture et 10,45 heures par jour dans les autres secteurs d'activité, les hommes bénéficient plus que les femmes d'heures de sommeil (8,66 heures en moyenne) et de loisir (5,79 heures en moyenne). De plus, ils ne participent relativement pas au travail domestique (1,35 heure contre 4 heures pour les femmes) et passent un temps assez important au café, avec les amis ou devant la télévision.

Tableau 1 : Répartition de la journée des femmes entre les tâches (moyenne des pratiquantes)

	Effectif	Minimum	Moyenne	Maximum	Ecart-Type
TRVAIL DOMESTIQUE	186	0,5	4,0	15	2,18
ARTISANAT	200	0	0,0	0	0,00
TRANSPORT	145	0,5	1,6	6	0,77
TRAVAIL AGRICOLE	187	3	8,3	12	1,33
ELEVAGE	12	0,5	1,5	4,5	1,21
AUTRE ACTIVITE EXTERIEURE	20	0,5	1,2	2,5	0,60
TRAVAIL HORS AGRICULTURE	15	0,5	3,2	9	2,98
LOISIR / DEJEUNER / REPAS	172	0,5	2,5	10	1,44
SOMMEIL	190	0,5	7,5	13,5	1,73

Tableau 2 : Répartition de la journée des époux entre les tâches (moyenne des pratiquants)

	Effectif	Minimum	Moyenne	Maximum	Ecart-Type
TRVAIL DOMESTIQUE	26	0,5	1,35	5	1,14
ARTISANAT	200	0	0,00	0	0,00
TRANSPORT	47	0,5	1,46	4	0,69
TRAVAIL AGRICOLE	46	6,5	9,72	12,5	1,51
ELEVAGE	8	1	3,88	10,5	2,63
AUTRE ACTIVITE EXTERIEURE	3	1,5	6,00	14	5,67
TRAVAIL HORS AGRICULTURE	52	1	10,45	17	2,90
LOISIR / DEJEUNER / REPAS	113	0,5	5,79	18,5	3,78
SOMMEIL	120	3	8,66	15,5	2,10

Figure 1 : Planning journalier des femmes rurales

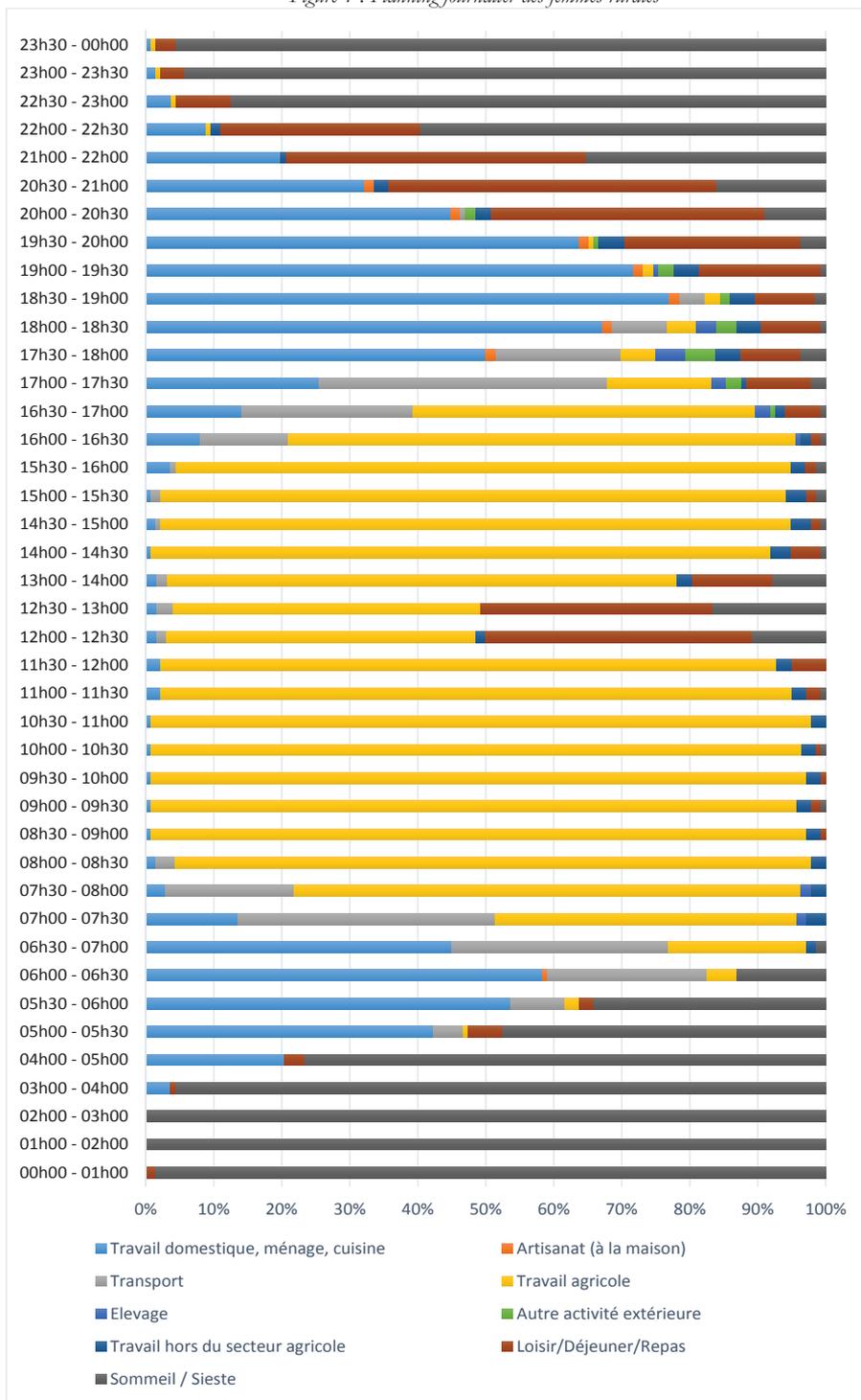
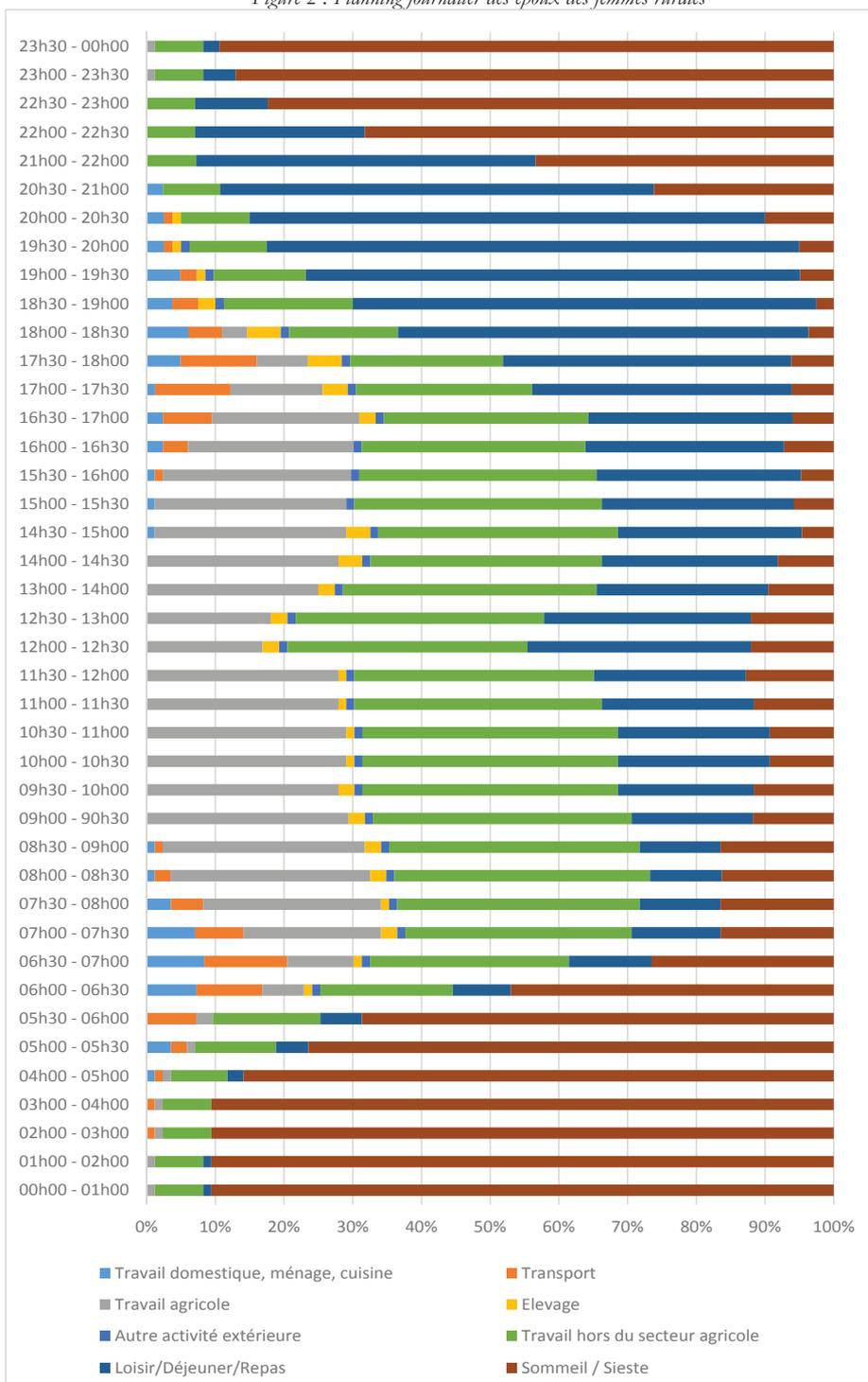


Figure 2 : Planning journalier des époux des femmes rurales



- Les journées de travail des femmes sont beaucoup plus surchargées, en moyenne 13,09 heures, que les journées de travail des hommes en moyenne 9,3 heures.
- Les femmes consacrent dans cette journée en moyenne 7,73 heures au travail agricole, contre 3,66 heures consacrées aux travaux agricoles par les hommes.
- Les activités domestiques occupent les femmes en moyenne 3,73 heures par jour et les hommes 0,29 heures.
- Alors que les travaux dans les secteurs hors agriculture rémunérés occupent les hommes durant 4,4 heures et occupent les femmes en moyenne 0,24 heures.
- Par rapport aux temps de loisir et des activités physiologiques tels que les repas etc, les femmes y consacrent 2,18 heures soit la moitié du temps consacré par les hommes aux loisirs etc,
- 5,36 heures...
- Le temps quotidien de sommeil des hommes de 8,52 heures est supérieur au temps de sommeil des femmes 7,11 heures.

Il est important de relever que la contribution moyenne journalière des femmes de l'échantillon dans le travail agricole représente plus que le double de celle de leurs époux. Ce qui s'explique par le nombre élevé des femmes (187 sur 190) pratiquant l'agriculture, contre 46 époux sur 120 travaillant dans le secteur agricole, et bien que les journées de travail agricole sont en moyenne plus longues 9,72 h que celles des femmes 8,3 (Figure 1 et Figure 2).

Surcharge des journées de travail des femmes

Femmes

Moyenne du volume horaire moyen journalier des activités des femmes rurales par rapport à l'ensemble des femmes de l'échantillon (pratiquantes ou non pratiquantes des tâches)									
	Travail domestique ménage, cuisine	Artisanat (à la maison)	Transport	Travail agricole	Elevage	Autre activité extérieure	Travail hors du secteur agricole	TOTAL heures travail	Loisir / Déjeuner / Repas
MOYENNE	3,73	0,04	1,14	7,73	0,09	0,12	0,24	13,09	2,18

Les moyennes sont calculées en divisant le volume horaire total consacré à chaque activité par le nombre total des femmes enquêtées (200 femmes).

Hommes

Moyenne du volume horaire journalier des activités des époux par rapport à l'ensemble des époux de l'échantillon pratiquants ou non pratiquants des tâches									
	Travail domestique, ménage, cuisine	Artisanat (à la maison)	Transport	Travail agricole	Elevage	Autre activité extérieure	Travail hors du secteur agricole	TOTAL heures travail	Loisir / Déjeuner / Repas
MOYENNE	0,29	0,00	0,56	3,66	0,25	0,09	4,45	9,3	5,36

Les moyennes sont calculées en divisant le volume horaire total consacré à chaque activité par le nombre total des conjoints des femmes enquêtées (122 hommes).

NB : Par loisir les femmes désignent la prière, la télévision et rarement des visites familiales.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR LE PLAIDOYER

Le travail agricole est souvent caractérisé par ses difficultés et par la précarité de ses conditions qui se manifestent entre autres par une faible rémunération, une exploitation intensive et une quasi-absence des droits sociaux mais aussi par des rapports violents à l'encontre des femmes. La présente étude vient confirmer ces constats en mettant en évidence une nette discrimination à l'encontre des femmes sur les plans de l'éducation, de la durée et des conditions de travail, des rémunérations et de respect des droits économiques et sociaux. La discrimination subie par les femmes se manifeste nettement dans la charge horaire qu'elles supportent en raison du cumul entre travail domestique et travail agricole. Précisons, par ailleurs, que la discrimination en défaveur des femmes rurales se manifeste aussi dans son allocation du temps entre les tâches domestiques et le travail agricole; alors que les femmes rurales consacrent plus 12 heures de leur temps entre travail domestique et travail agricole, les hommes travaillent moins de 9 heures par jour.

Les conclusions de cette enquête représentent un argumentaire riche plaçant pour la nécessité d'améliorer les conditions de travail des femmes rurales et d'éliminer toutes les discriminations dont elles sont victimes.

Cette étude a permis de faire ressortir les résultats témoignant de l'urgence de l'intervention de l'état et de la société civile pour protéger et renforcer les capacités de cette population vulnérable de travailleuses en milieu rural

Ce renforcement des capacités des femmes rurales s'inscrit dans un cadre référentiel qui comporte principalement la Constitution tunisienne de Janvier 2014 et la Convention internationale contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et nos législations qui sont en harmonie avec ces textes. On se référera à l'article 46 de la Constitution qui stipule que « *l'Etat s'engage à protéger les droits acquis des femmes et agira pour leur consolidation et leur évolution,*

l'Etat garantit l'égalité des chances entre hommes et femmes, œuvre pour la parité et prend les mesures nécessaires pour lutter contre les violences à l'égard des femmes ».

On se référera également à l'article 38 qui stipule que « *l'Etat garantit la protection sociale et aux dispositions de la CEDAW et les conventions de l'OIT relatives aux droits économiques et sociaux concernant l'égalité de rémunération, l'égalité de traitement (sécurité sociale) et en matière d'emploi ».*

Les femmes rurales travaillent dans des conditions difficiles et sont victimes de pratiques illégales d'intermédiation au profit des exploitants et de leurs collaborateurs.

Le travail des femmes semble échapper à la réglementation du travail. Les femmes en milieu rural, se voient violer leurs droits de travail élémentaires: durée de travail, moyens de protection, couverture sociale, rémunération décente. Pire encore, les femmes rurales ne disposent pas des moyens pour défendre leurs droits puisqu'elles travaillent, en majorité, en dehors des cadres contractuels.

Les conditions difficiles, les discriminations et les risques auxquels sont confrontées les femmes rurales au quotidien, reviennent essentiellement à trois facteurs :

- L'ignorance de leurs droits : le niveau d'éducation faible des femmes rurales ne leur permet pas d'avoir les informations nécessaires sur leurs droits et les obligations de leurs employeurs malgré l'effort déployé par certaines associations;
- La multitude des intervenants informels: cette enquête a permis de montrer que la majorité des femmes rurales sont employées d'une manière illégale par les transporteurs et les intermédiaires non agréés qui jouent le rôle d'agents de recrutement, de transporteurs et de responsables de la paie, maîtrisant toutes les manœuvres et emprisonnant la main d'œuvre rurale, particulièrement féminine, dans le cercle vicieux de la précarité. Le circuit du travail agricole particulièrement le travail féminin semble être piloté par un réseau d'intermédiaires et

d'exploitants agricoles, est souvent caractérisé par la violence, par des rapports de domination et par de l'exploitation. La rémunération des femmes, beaucoup plus faible que celle des hommes, marginalise les femmes par rapport au processus de développement et au système de profit.

- L'absence des mécanismes d'application des dispositions du Code de travail efficaces : les exploitants agricoles et les intermédiaires profitent d'un état d'impunité, de l'absence des inspections et de l'ignorance des femmes rurales de leurs droits pour imposer leurs règles. Le syndicat ne représente pas la majorité des femmes travaillant dans l'agriculture et semble être dépassé et son pouvoir de négociation affaibli face aux réseaux bien organisés assurant l'intermédiation pour les exploitants agricoles.

Les conditions de travail difficile semblent être de plus en plus graves et beaucoup de femmes souffrent de problèmes de santé liés aux conditions précaires de travail. Elles sont en outre exposées à la violence et au harcèlement moral, physique et sexuel.

En dépit des conditions de travail pénibles, le travail des femmes rurales reste un choix personnel dont l'objectif essentiel est de subvenir aux besoins de la famille.

Cette enquête a montré que les femmes rurales travaillent dans la terre dans des conditions très difficiles, allant des conditions pénibles de transport, jusqu'aux impacts négatifs sur leurs santés et leurs bien-être, passant par l'irrégularité et la précarité des postes de travail.

Cependant, les femmes rurales travaillant dans le secteur agricole semblent être déterminées à réaliser leurs objectifs attendus par le travail dans la terre, qui est en premier lieu la contribution aux dépenses familiales et l'amélioration des conditions de vie de leurs familles en particulier la garantie de l'éducation de leurs enfants et en second lieu, d'avoir plus d'autonomie financière et de liberté. Ceci montre que le travail des femmes rurales est important pour l'amélioration

du bien-être de toute la famille et donc de la société.

Ainsi, malgré la précarité, plusieurs indicateurs d'empowerment peuvent être associés au travail de l'ouvrière telle que, l'autonomie financière, l'estime de soi, la mobilité, l'accès au travail, le partage d'expériences, la contribution aux besoins du ménage, etc....

Dans ce domaine, l'éducation semble être un facteur déterminant. En effet, l'étude montre que lorsqu'elles disposent d'un niveau d'éducation relativement élevé, les femmes rurales arrivent à bien décrocher de meilleurs postes de travail, à bien négocier leurs rémunération et à bien protéger leurs droits vis-à-vis de leurs employeurs.

Il est important de signaler que par choix personnel les femmes veulent dire choix adopté, imposé par les conditions familiales et l'insuffisance du revenu familial.

L'exploitation de la main d'œuvre féminine en milieu rural appelle à une intervention urgente de l'Etat et de la société civile.

Les capacités individuelles des femmes rurales restent insuffisantes pour que ces femmes réussissent des transformations profondes de leurs situations et une amélioration sensible de leurs conditions de travail. Ces capacités individuelles ne sont pas suffisantes pour apporter un grand changement de leur situation en général et du processus de précarisation associé au travail agricole en particulier. Ces capacités sont loin de faire le poids face aux enjeux du marché et surtout au développement d'une agriculture basée sur l'exploitation, de plus en plus demandeuse de la main d'œuvre féminine emprisonnée dans les réseaux d'intermédiation informels et subissant encore les pesanteurs patriarcales qui se manifestent à plus d'un niveau.

La propriété du logement et celle de la terre sont les manifestations les plus flagrantes des discriminations que subissent les femmes malgré leurs nettes

contributions au budget familial et aux richesses nationales.

C'est dans ce contexte que nous nous interrogeons autour du type d'appui et d'accompagnement à apporter à ce groupe longuement marginalisé. Il est clair, que la société civile (associations et syndicats) et surtout l'Etat devraient assumer leurs responsabilités pour contribuer à une amélioration effective des conditions de travail des femmes dans les exploitations agricoles et de renforcer leurs capacités par des actions et de mesures concrètes.

Aujourd'hui au vu des résultats de notre enquête et des nouvelles opportunités, nous avançons nos revendications et demandons d'urgence :

- Que les articles de la Constitution soient traduits en lois favorables à l'amélioration de la condition des femmes en général et des femmes dans le secteur agricole en particulier.
- Que la levée des réserves sur la CEDAW soit accompagnée de mesures appropriées pour lever les discriminations.
- Que la société civile et les medias mettent à profit les libertés consacrées par la nouvelle constitution pour poser les problèmes constatés dans l'enquête, sensibiliser les femmes à leurs droits, rendre visibles leurs conditions dans le secteur agricole et les dénoncer.

L'Etat doit être à l'écoute de ces revendications déjà formulées par l'ATFD, à plusieurs reprises : dans son rapport alternatif soumis au Comité des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (octobre 2010), à partir des demandes des femmes formulées au cours de leurs visites à nos observatoires Asma Fenni pour l'égalité des chances et la citoyenneté des femmes en Tunisie à Ben Arous et à Sfax et aux séminaires de l'ATFD dont celui qui a été organisé avec les décideurs politiques en Tunisie le 08 août 2014. Ces revendications concordent avec les recommandations

qu'implique notre enquête. Elles portent sur :

- L'établissement de travail commun avec les institutions de l'Etat à même de soutenir les femmes victimes de discriminations et de violations sociales et économiques pour garantir le dialogue constructif avec la société civile et trouver les solutions urgentes aux demandes des femmes concernées .
- La mise en valeur du travail des femmes dans l'agriculture : dans les statistiques nationales, leur contribution dans l'accumulation des richesses nationales.
- Le recours à des mécanismes pour intégrer les femmes licenciées de leur emploi dans d'autres projets.
- L'institution d'un observatoire de non ségrégation professionnelle à l'embauche et dans les salaires.
- La médiatisation et la dénonciation des pratiques illégales et la lutte contre l'intermédiation informelle.
- Le recours à des mécanismes de contrôle pour garantir le respect de droit du travail et les conventions internationales (nécessité d'inspections fréquentes et de législations plus sévères). Une attention particulière doit être portée au contrôle du transport afin de préserver les femmes des accidents.
- La pénalisation de pratiques discriminatoires et du harcèlement sexuel avec révision de la définition du harcèlement sexuel, la suppression de la disposition qui donne le droit au harceleur d'engager une action en diffamation, l'insertion du délit du harcèlement sexuel dans le Code du travail et le statut de la fonction publique.
- La garantie de la protection sociale pour les femmes travaillant dans le secteur agricole, et dans le travail informel, l'octroi des cartes de soins gratuits et l'amélioration des services de santé dans les régions.
- Le renforcement des équipements sociaux (garderies, lieux de repos et de loisir, transport décent, tenues qui assurent l'hygiène et la sécurité...).
- Encouragement de l'entreprenariat des femmes en leur accordant les mêmes chances d'accès à toutes les opportunités : crédits, une part des

terres domaniales octroyées par l'Etat, leur faciliter l'octroi des produits nécessaires à la culture, la distribution des produits agricoles etc...

- La mise en place de mécanismes qui facilitent l'accès des femmes à la propriété de la terre.
- Le recours à des mécanismes spécifiques pour le soutien des femmes qui sont seules à subvenir aux besoins de la famille (famille monoparentale).
- La promotion de la participation des femmes dans les instances de concertation et de décisions locales.
- La prise en compte de la dimension genre dans la conception du budget et de plans de développements, de même que dans les statistiques et la comptabilisation de la contribution des femmes aux richesses nationales.
- La mise en place d'un programme de lutte contre l'analphabétisme des populations féminines et un programme d'alphabétisation des femmes qui ne connaissent pas leurs droits.
- La ratification par l'état Tunisien des conventions de l'OIT en particulier la Convention 183 et les conventions relatives aux droits économiques et sociaux des femmes pour garantir l'égalité de rémunération et combattre le chômage des femmes.

Toutes ces mesures devront être pensées dans la conception d'un budget et de plans de développement qui intègrent la dimension genre, avec la volonté politique de consolider les droits des femmes, de reconnaître leur pleine citoyenneté et d'agir aussi et en conséquence sur le plan culturel. Il est important de s'attaquer à tout ce qui constitue une entrave à l'acquisition par les femmes de ressources propres et de biens fonciers. Dans ce sens, l'instauration de l'égalité en droits successoraux aidera les femmes à développer à l'égal des hommes l'esprit d'initiative et d'entreprise et à atténuer leurs conditions de précarité et de vulnérabilité sociale.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition selon le gouvernorat.....	13
Figure 2 : Répartition des femmes interviewées selon la délégation.....	14
Figure 3 : Avancement du travail-terrain	15
Figure 4 : Âge des femmes interviewées et de leurs conjoints	17
Figure 5 : Répartition selon la situation matrimoniale	17
Figure 6 : Taille du ménage	18
Figure 7 : Taille moyenne des ménages selon le gouvernorat.....	18
Figure 8 : Nombre moyen d'enfants par ménage et par gouvernorat	19
Figure 9 : Type d'occupation du lieu d'habitation	20
Figure 10 : Propriétaire(s) du lieu d'habitation.....	20
Figure 11 : Niveau d'éducation des femmes et de leurs conjoints.....	23
Figure 12 : Correspondance entre le niveau d'éducation des femmes et de leurs conjoints	23
Figure 13 : Taux d'illettrisme des enfants par gouvernorat selon le genre.....	24
Figure 14 : Niveau d'éducation des enfants selon le niveau d'éducation des femmes	24
Figure 15 : Nature de l'emploi de la femme.....	25
Figure 16 : Propriétaires des exploitations familiales où travaillent les femmes	26
Figure 17 : Nature du travail de la femme selon le niveau d'éducation	26
Figure 18 : Exercez-vous une autre activité ?.....	27
Figure 19 : Autres activités exercées par les femmes	27
Figure 20 : Nombre de mois de travail régulier des femmes	28
Figure 21 : Nature de travail des conjoints des femmes interviewées	29
Figure 22 : Nombre de mois de travail régulier des hommes dans le secteur agricole.....	29
Figure 23 : Lieu de travail des hommes	30
Figure 24 : Métiers des hommes (Secteur non agricole)	30
Figure 25 : Répartition des tâches du travail agricole entre hommes et femmes.....	31
Figure 26 : Activités des enfants en âge de travailler	32
Figure 27 : Emploi actuel des enfants par genre selon le niveau d'éducation	32
Figure 28 : Le travail de la femme : un choix ou une obligation ?.....	33
Figure 29 : Avantages recherchés par le travail.....	34
Figure 30 : Moyens utilisés pour obtenir le travail actuel	35
Figure 31 : Déplacement sur le lieu de travail	35
Figure 32 : Distances parcourues pour se rendre sur le lieu de travail.....	36
Figure 33 : Moyens de transport utilisés pour se rendre au travail.....	36
Figure 34 : Rencontrez-vous des problèmes lors du transport ?.....	37
Figure 35 : Nature des problèmes rencontrés lors du transport	37
Figure 36 : Temps mis par les femmes pour se rendre sur le lieu de travail	38
Figure 37 : Nombre d'heures de travail par jour.....	39
Figure 38 : Bénéficiez-vous d'un repos hebdomadaire ?	40
Figure 39 : Nombre de jours de repos par semaine.....	40
Figure 40 : Relation contractuelle entre les femmes rurales et leurs employeurs	40
Figure 41 : Organisme ou individu payeur.....	41
Figure 42 : Type de contrat selon l'employeur	41
Figure 43 : Type de contrat de travail selon le niveau d'éducation	42
Figure 44 : Modes de paiement.....	43
Figure 45 : Modes de paiement selon l'employeur direct	43
Figure 46 : Avez-vous rencontré des problèmes de paiement ?.....	44
Figure 47 : Nature des problèmes rencontrés lors du paiement.....	44
Figure 48 : Salaires journaliers selon le genre	45
Figure 49 : Différentiel de salaire journalier des hommes par rapport aux femmes	45
Figure 50 : Salaire journalier moyen selon le genre et la région	46
Figure 51 : Salaires mensuels moyen par genre et par région.....	47
Figure 52 : Qui perçoit votre salaire ?	49
Figure 53 : Qui gère votre paie ?	49
Figure 54 : Part du revenu des femmes consacrée aux dépenses personnelles.....	50
Figure 55 : Utilisation des moyens de protection sur le lieu de travail.....	51
Figure 56 : Avez-vous des problèmes de santé ?	52
Figure 57 : Problèmes de santé liés au travail dans la terre	52
Figure 58 : Existence et natures d'une couverture pour les soins et des aides sociales.....	53
Figure 59 : Avez-vous été victime d'un harcèlement ou d'une violence causés par le travail ?	53
Figure 60 : Cas d'harcèlement ou de violence causés par le travail.....	54
Figure 61 : Problèmes à l'origine des cas de violence/harcèlement subis par les femmes.....	54
Figure 62 : Perception de l'atteinte des objectifs escomptés par le travail.....	55
Figure 63 : Tableau 1 Répartition de la journée des femmes entre les tâches.....	58
Figure 64 : Tableau 1 : Répartition de la journée des époux entre les tâches (moyenne des pratiquants).....	58
Figure 65 : Planning journalier de la femme rurale	59
Figure 66 : Planning journalier des époux des femmes rurales	60
Figure 67 : Tableau Surcharge des journées de travail des femmes.....	61

Table des matières

I.	OBJECTIFS DE L'ENQUETE	9
II.	METHODOLOGIE	9
III.	LE QUESTIONNAIRE	11
	1.Description du ménage	11
	2.Informations générales	11
	3.Emploi des femmes	11
	4.Emploi des hommes (conjoints et autres)	11
	5.Motivations et conditions d'obtention du travail	11
	6.Conditions du travail des femmes	11
	7.Planning journalier	12
IV.	ECHANTILLON	13
V.	DÉROULEMENT DU PROJET	15
VI.	PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE	17
	1.Situation matrimoniale et âge des femmes et de leurs conjoints	17
	2.Ménages, propriété du logement et conditions de vie	18
	3.Niveau d'éducation des femmes et de leurs conjoints	23
VII.	EMPLOI OCCASIONNEL ET PRÉCAIRE	25
	1.Activité dans le secteur agricole	25
	2.Division sexuelle du travail	28
	3.Repartition des tâches et division sexuelle du travail	31
	4.Activités des enfants	32
VIII.	ACCES AU TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRANSPORT	33
	1.Choix et avantages recherchés par le travail	33
	2.Accès au travail	34
	3.Le transport	35
IX.	CONDITIONS DE TRAVAIL : DUREE, CONTRAT ET REMUNERATIONS	39
	1.Horaires et durées de travail	39
	2.Contract de travail	40
	3.Rémunérations	42
X.	IMPACTS DU TRAVAIL AGRICOLE SUR LES FEMMES	49
	1.Autonomie des femmes rurales	49
	2.Impacts sur la santé et harcèlement physique et moral	50
	3.Perception sur la réalisation des objectifs escomptes	55
XI.	PLANNING JOURNALIER DES FEMMES ET DES HOMMES	57
	1.Allocation du temps	57
	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR LE PLAIDOYER	63



Avec le soutien

FNUD



Fonds des Nations Unies pour la démocratie